REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

IIIe ANNÉE. — TOME VI. — Ne 36. — AVRIL 1874.

SOMMAIRE :

NIMES

AUX BUREAUX DE LA REVUE : rue de la Servie, 4.

PARIS : rue François Ier, 8;

— LETHIELLEUX, libraire, rue Cassette, 4.

1874.

REVUE DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

France.	15 fr.
Belgique, Italie, Suisse.	16
Alsace-Lorraine, Angleterre, Espagne. . .	17
Allemagne.	18
Turquie.	19
Pays d'Outre-Mer.	20

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois.
On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai, ou du 1er novembre.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé *franco*, au R. P. V.-de-P. Bailly, rue François Ier, 8, à Paris; ou à M. L. Allemand, professeur à l'Assomption, à Nimes.

Toutes les communications ou réclamations relatives à l'abonnement et à l'administration doivent être adressées au R. P. Germer-Durand, correspondant de la *Revue*, rue François Ier, 8, Paris.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction*.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

COMITÉS CATHOLIQUES.

SECTION DE L'ENSEIGNEMENT.

Dans le numéro de décembre 1873 (1), la *Revue* publiait une circulaire du Comité catholique de Paris, dans laquelle le Bureau attirait l'attention des divers Comités de France sur les importantes questions de l'Enseignement, et fixait l'époque de la réunion aux vacances de Pâques. « Le principal objet de notre Assemblée devant être l'*Enseignement à tous les degrés*, nous avons présumé, disait la circulaire, que les directeurs et professeurs des établissements scolaires seraient alors plus libres d'apporter leur concours ».

Pour faciliter ces importantes études, trois commissions spéciales ont été formées.

Voici le programme des questions qu'elles sont appelées à examiner.

SEPTIÈME COMMISSION.

Enseignement supérieur.

Président : le T.-R. P. D'ALZON, supérieur général des Augustins de l'Assomption.

Vice-Présidents : M. BAUDON et M. le marquis DE CAULAINCOURT (de Lille).

Secrétaires : M. Cavrois (d'Arras), et M. .....

PREMIÈRE QUESTION. (Le T.-R. P. d'Alzon).

Importance capitale de l'Enseignement supérieur. — Sur quel

(1) P. 98.

terrain les catholiques doivent-ils se placer pour revendiquer la liberté de cet enseignement (1).

Le projet de loi adopté par la commission de l'Assemblée nationale accorde-t-il une liberté suffisante? Quelle doit être leur attitude en présence de ce projet?

N'y aurait-il pas lieu d'adresser à l'Assemblée nationale une pétition motivée pour obtenir une liberté plus sérieuse et plus complète?

DEUXIÈME QUESTION. (M. Champeaux, de Lille).

Efforts tentés depuis un an pour fonder un enseignement supérieur catholique. — Historique. — Etat de la question.

Opportunité d'ouvrir dès à présent des cours libres d'enseignement supérieur, soit pour combler en partie les lacunes de l'enseignement universitaire, soit pour préparer la fondation d'universités catholiques. — Conditions dans lesquelles pourraient être ouverts ces cours.

Que peut-on faire, dès aujourd'hui, pour l'enseignement de la médecine et pour l'enseignement du droit.

HUITIÈME COMMISSION.

Enseignement secondaire.

Président : M. l'abbé Besson, chanoine de Besançon.

Vice-Présidents : MM. le comte de Belcastel, député de la Haute-Garonne, et Fayet, ancien recteur d'Académie.

Secrétaires : MM......

BACCALAURÉAT.

Que faut-il penser du projet de loi Laboulaye, qui conserve à l'Etat le monopole du baccalauréat, c'est-à-dire le programme et la sanction des études secondaires? Accueillir ce projet, n'est-ce point pros-

(1) Vœux formulés à l'Assemblée de mai 1873 :

« L'assemblée générale des Comités catholiques réclame de nouveau, avec plus d'insistance, la liberté de l'enseignement supérieur, au nom du droit imprescriptible des pères de famille, et avant tout au nom du droit sacré des pasteurs de l'Eglise auxquels il a été dit : « Allez, enseignez toutes les nations. »

« En conséquence, nous émettons le vœu que MM. les Députés catholiques fassent tous leurs efforts pour assurer prochainement à l'Eglise, par une loi, la liberté de remplir sans entrave auprès de la jeunesse la mission de l'enseignement qu'elle a reçu de Jésus Christ.

Et nous prions tous les membres des Comités locaux, tous les catholiques zélés, de prêter leur plus actif concours à NN. SS. les Evêques, pour préparer sous leur direction l'établissement d'universités catholiques instituées canoniquement. »

crire en fait, sinon en théorie, dans les maisons d'éducation chrétienne comme dans les lycées, l'enseignement sérieux de la philosophie et même l'enseignement religieux pour les classes de seconde, rhétorique et philosophie.

Si cet état de choses paraît dangereux, que faut-il demander à la place? — Certificats d'études délivrés par les écoles secondaires. — Examens professionnels. — Jurys mixtes. — Diplômes des universités libres.

Que faut-il penser du double baccalauréat?

Dans l'état actuel, n'y aurait-il pas lieu d'attirer l'attention du Conseil supérieur de l'instruction publique sur les programmes officiels, et de lui demander la radiation immédiate de tout ce qui présente des dangers pour la foi et pour les mœurs?

BOURSES. (M. le comte de Belcastel, député de la Haute-Garonne).

L'Etat ne doit-il pas, aux familles qui ont mérité des bourses, la liberté d'user de ces bourses dans les maisons d'éducation de leur choix, en réservant seulement une légitime surveillance dans l'emploi des fonds? — Soutenir la pétition adressée à l'Assemblée nationale pout obtenir cette liberté.

Utilité et moyens de fonder des bourses dans les maisons d'éducation chrétienne.

NEUVIÈME COMMISSION.

Enseignement primaire.

Président : M. MARTIAL DELPIT, député de la Dordogne.
Vice-Présidents : MM......
Secrétaires : MM......

Droits de l'Église. — Droits des familles. — De l'intervention de l'Etat, des départements et des communes.

Projet de loi Ernoul.

Comment mettre l'enseignement primaire à l'abri des changements et des caprices des municipalités?

Ecoles normales primaires.

De la gratuité.

Des bons d'école.

Les catholiques emploient-ils, pour la bonne direction des écoles, tous les moyens qui leur sont ouverts par la législation? Se préoccupent-ils assez d'entrer dans les commissions des délégués cantonaux?

Des distributions de prix comme moyens de diffusion des bons livres. — Quelle influence peuvent exercer les catholiques dans leurs communes pour écarter les livres qui affectent de faire abstraction de toute croyance et pour obtenir de bons choix?



RÉFLEXIONS SUR LE PROJET DE LOI

RELATIF

A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

EN CE QUI CONCERNE LES EXAMENS DU BACCALAURÉAT.

CONTRE-PROJET.

Avant d'étudier le système qui serait préférable pour la formation du corps professoral, devant lequel devraient se passer les examens du baccalauréat ès-lettres (1), il importe de mettre en saillie les inconvénients de l'état actuel des choses. Cette recherche est d'autant plus nécessaire que le projet de loi sur l'enseignement supérieur, tel qu'il a été adopté par la comcommission de l'Assemblée nationale, propose de maintenir purement et simplement le mode des examens en vigueur aujourd'hui, et que beaucoup de bons esprits, habitués depuis un temps immémorial à le voir fonctionner, le considèrent comme indiscutable.

En quoi, dit-on, ce système gêne-t-il la liberté d'enseignement, et nuit-il à l'indépendance des professeurs dans le choix des méthodes, et à celle des élèves dans les examens? Depuis que le certificat d'études est supprimé, l'Université n'a plus à demander à aucun candidat où il a été instruit : elle lui demande s'il a été réellement instruit ; elle s'informe, non pas de la manière dont il a acquis la science, mais de la réalité et de l'étendue de cette science.

(1) Nous ne nous parlons pas *brevitatis causa* du baccalauréat ès-sciences; mais les mêmes principes peuvent y être appliqués en grande partie.

Y a-t-il rien, ajoute-t-on, de plus loyal et de plus équitable? L'Université ne juge pas ses élèves dans une autre condition que ceux des établissements libres, puisqu'elle ignore où les candidats ont étudié ; elle n'impose pas ses méthodes, puisqu'elle permet aux établissements libres d'enseigner avec les livres, avec les systèmes qu'ils préfèrent, et que, pourvu que la science des élèves soit suffisante, elle décerne à tous le même diplôme avec une incontestable impartialité ; les résultats des examens sont là pour le prouver, et le public qui assiste aux épreuves peut témoignér de l'esprit d'équité avec lequel elles s'accomplissent.

Cette objection est spécieuse ; mais il est facile de la réfuter. Nous n'attaquons pas, en effet, des individus auxquels personnellement nous sommes prêts à rendre hommage au point de vue de l'impartialité ; nous ne redoutons pas des professeurs pris individuellement, et dont un grand nombre partagent nos convictions les plus chères au point de vue religieux, et méritent nos respects. Nous faisons le procès à un système qui nous paraît vicieux en lui-même, et qui porte à la liberté de l'enseignement une atteinte profonde par deux points qu'il faut bien mettre en évidence : par le choix des examinateurs, et par le programme qu'il impose.

Le choix des examinateurs d'abord. Il faut, en effet, être bien peu au courant de la pratique des examens, pour douter de l'influence morale qu'exerce sur les élèves le choix des hommes appelés à les interroger, et, par conséquent, maîtres d'ouvrir ou de fermer l'accès de la carrière à laquelle ils se destinent. Que ces examinateurs veuillent être impartiaux, nous n'en doutons pas, ainsi que nous l'avons déjà dit ; mais l'important serait que les élèves n'en doutassent pas; ils sont bien loin de le faire. Comme ils ont tous la conscience de la faiblesse de leur science: comme ils sont convaincus, et avec raison, que dans un programme aussi étendu que celui qu'on leur demande, ils peuvent échouer, pourvu qu'on les pousse à fond sur une question quelconque, ils redoutent avant tout de se trouver en désaccord avec leur examinateur, d'avoir à défendre une opi-

nion contraire à la sienne, parce qu'ils s'imaginent devoir le trouver d'autant plus sévère pour leurs réponses, que ces réponses s'éloigneront plus du courant de ses idées.

L'élève fait donc, par un instinct irrésistible, la cour à l'opinion de son professeur ; au moins une fois dans sa vie, et sauf à s'en dédommager ensuite, il tient à *jurare in verba magistri*, dans l'espoir d'obtenir cette bienheureuse boule blanche, objet de ses convoitises, ou du moins le nombre suffisant de boules rouges pour n'être pas refusé. Et au fond, l'élève n'a pas tout-à-fait tort : figurons-nous, en effet, pour donner plus de relief à notre pensée, ce qu'il aurait fallu de science, de facilité, de de parole et d'énergie, à un philosophe apprenti qui, sous Marc-Aurèle, aurait voulu défendre, devant des examinateurs païens, le système de la création de la matière *ex nihilo*, ou la résurrection des corps dont le simple exposé faisait rire de pitié l'aréopage ! Quelle science ne faudrait-il pas à un bachelier moderne, pour soutenir, devant des examinateurs protestants zélés, que Luther n'a pas émancipé l'esprit humain au XVI[e] siècle, que le moyen âge n'a pas été l'époque des ténèbres, que saint Thomas d'Aquin est plus savant qu'Erasme, et que l'Eglise catholique a été et est encore la grande bienfaitrice de l'humanité ? Or, est-il sans exemple qu'il se trouve dans nos commissions d'examen des hommes aussi éloignés de la doctrine catholique que les philosophes du paganisme ou les protestants exaltés ? Je crois que personne n'oserait le soutenir sérieusement.

L'opinion connue de l'interrogateur, et à plus forte raison celle de la commission qui interroge, celle du corps enseignant qui choisit les examinateurs, cette opinion, dis-je, influe donc grandement sur les élèves, et cela non pas seulement au moment où ils sont devant leurs juges, mais dès qu'ils songent à se présenter au baccalauréat. Dès cette époque, ils s'occupent moins de savoir ce qui philosophiquement, historiquement est vrai, ce qui est admis et soutenu par tous les autres catholiques, que de se pénétrer de la réponse qu'ils croiront devoir être agréée. Ils se disent à eux-mêmes, et ils disent aux autres,

lorsqu'on leur reproche telle opinion qui semble être une désertion de la foi, que l'opinion contraire est mal vue des examinateurs et qu'ils ne sont pas assez sûrs du succès pour entamer la lutte avec eux, et, à force de se dire qu'il est utile de parler dans tel sens, ils finissent par penser de la sorte, surtout par le contact fréquent avec un certain nombre d'auteurs qu'on ne peut leur refuser, et qui sont loin d'être irréprochables ; ils finissent par penser comme ces auteurs. De là, chez les élèves, même chez ceux des meilleures maisons, un déplorable affaiblissement de la foi, de là aussi l'affaiblissement de la conscience et des caractères ; de là, enfin, la défiance qu'ils contractent vis-à-vis des maîtres que jusque là ils avaient écoutés avec docilité. Tels sont, trop souvent, les tristes fruits de cette ambition d'arriver au baccalauréat *per fas et nefas*, et nous sommes donc en droit de proclamer hautement que, confier les examens aux professeurs universitaires, c'est diminuer, dans une notable proportion, la liberté d'enseignement, parce que c'est imposer dans la pratique aux élèves des établissements libres le courant des idées universitaires.

Mais l'influence du programme imposé est bien plus grande encore, et c'est à peine si, sur ce point capital, les protestations s'élèvent en ce moment. Et d'abord, ne faudrait-il pas purger les programmes de tous livres à l'index, comme on affirme qu'il y en a, parce que s'il n'est pas permis aux hommes faits de les lire, à plus forte raison ne doit-il pas être ordonné aux enfants de les étudier? En second lieu, une foule d'auteurs, déjà expurgés, ne devraient-ils ne pas l'être encore de telle façon à ce qu'on ne pût pas faire traduire à nos fils ce que le latin contempteur de l'honnêteté ose seul dire devant nos oreilles chrétiennes? Mais, en dehors de ces points exceptionnels, nous voulons l'espérer, il en est un bien plus grave, d'une portée bien plus funeste et qui rejaillit sur toute la vie : c'est la lacune qui existe dans le programme universitaire sur tout ce qui touche à l'enseignement de la religion. Tous les hommes chrétiens qui se vouent à l'enseignement reconnaissent avec douleur que, même dans les établissements les plus pieux, on

ne peut pas pousser assez loin l'étude de la religion, cette base indispensable de la philosophie et de toutes les sciences qui se rattachent à la nature spirituelle de l'homme; ils déclarent que dès la 4e, à plus forte raison à partir de la 3e, les élèves essayent le plus possible de s'y soustraire, et n'y portent qu'une attention distraite, parce que cette étude n'est pas comprise dans le programme du baccalauréat, et que tout ce qui les éloigne du programme doit être réduit au plus strict nécessaire. Or, quel est le résultat de cette disposition des esprits? C'est que, dans un temps où la foi est attaquée de tous les côtés, où elle l'est par le sarcasme et la science, par l'injure et l'argumentation sophistique, si elle n'est pas défendue dans l'esprit des jeunes gens par un cours d'études sérieuses, l'avantage de l'intelligence, des connaissances approfondies, paraît être à la jeunesse du côté des ennemis de l'Eglise. Dans cette situation, la foi du charbonnier ne dure pas, et le simple catéchisme, bien qu'il contienne tout, n'est ni assez développé, ni assez approfondi pour donner la solution de toutes les objections. Il faudrait donc un cours scientifique de religion, fait avec étendue pendant les années qui suivent la première communion, et jusqu'à la sortie du collége; mais ce cours, jusqu'au baccalauréat, n'a pas sa place possible en présence des exigences du programme universitaire. Quant à s'imaginer que les jeunes gens le suivront après l'examen, c'est une illusion à laquelle personne ne peut céder. Aussi, la jeunesse, même celle qui sort des maisons ecclésiastiques, est-elle presque complétement désarmée vis-à-vis de l'impiété moderne, et c'est à cette lacune dans les études qu'il faut attribuer le grand nombre de chutes religieuses dont on gémit, et surtout le peu d'idées fortes et vraies qui règnent même parmi les hommes sincèrement pratiquants.

Or, tant que l'Université est maîtresse absolue des programmes, comment lui demander d'y introduire la science religieuse? L'Université ne craindrait-elle pas par là de porter atteinte à *la liberté de conscience* des protestants, des israélites et surtout des libres-penseurs bien autrement nombreux ac-

tuellement? Evidemment elle ferait cette réponse, péremptoire aux yeux du libéralisme moderne, à quiconque aurait la naïveté de lui poser la question. Et d'ailleurs, si elle voulait questionner sur l'enseignement religieux, sur lequel questionnérait-elle? Est-ce sur celui du professeur de philosophie, qui souvent, nous aimons à le reconnaître, est croyant, mais qui plus souvent encore, regarde le christianisme comme une opinion humaine, la Bible comme un livre curieux, mais qui n'est pas plus historique que les *Védas* ou les livres saints des Chinois, les miracles de Moïse ou de Jésus-Christ comme des symboles ou des légendes? Ou bien sera-ce sur l'enseignement de l'aumônier catholique pour les catholiques, du pasteur protestant pour les protestants, du rabbin pour les juifs? On sent la fausse position d'un ministre religieux d'un culte quelconque interrogeant les élèves de sa confession devant un professeur d'histoire, qui rit sous cape des faits, que, dans ses idées, on défigure ou travestit; devant un professeur de philosophie, qui s'indigne intérieurement de la superstition et du fanatisme dont il entend émettre les principes; on le plaint surtout, ce pauvre prêtre ou ministre, si, comme les choses pourraient se passer avec beaucoup d'élèves, il retrouvait sur leurs lèvres et dans leurs réponses cet air et ce ton de moquerie qui règnent dans beaucoup d'établissements publics à l'égard des idées religieuses.

Toutefois, cette position serait encore possible à la rigueur, malgré tous ses désagréments; mais quelle serait l'attitude de l'examinateur en matière de science religieuse, si le candidat, plus hardi dans son incrédulité que ne sont souvent nos jeunes catholiques dans leur foi, soutenu peut-être par l'assentiment supposé d'autres professeurs, allait soutenir les thèses de MM. Renan, Littré, etc., et se déclarait libre-penseur? Donner une boule noire serait soulever contre lui et la religion qu'il représente toutes les haines du candidat refusé et de ses camarades; donner une boule blanche, ressemblerait à une apostasie; de tous les côtés donc, dans l'état présent des choses et des esprits, avec l'Université telle qu'elle est constituée, un

examen sur les principales vérités do la foi est impraticable pour le baccalauréat, et le plus sage est de passer ces matières sous silence, ainsi qu'on le fait actuellement.

Mais cette nécessité d'abstention n'est-elle pas, à elle seule, une preuve que le système des examens du baccalauréat est radicalement mauvais? Qu'on ne force pas les fils des libres-penseurs invétérés à réciter le catéchisme, pas plus qu'on n'astreindrait, en Algérie, les fils de musulmans à étudier l'Évangile, cela se conçoit, en fait, comme une nécessité; mais que, dans un pays chrétien tel que la France, qui, ainsi que le déclarait un auteur protestant, a été fondé par les Evêques comme la ruche l'est par les abeilles; dans cette terre qui a produit tant de saints, tant de docteurs, tant de martyrs, la jeunesse tout entière, pour arriver à la constatation de sa science, n'ait pas à étudier la science la première de toute et celle qui contient toutes les autres, c'est-à-dire la science de Dieu; qu'elle ne soit jamais appelée à en faire la preuve, il y a là un désordre effrayant, une cause permanente d'affaiblissement et même de destruction de la foi, et un mal auquel il faut absolument porter remède. Avant qu'un bachelier ait à expliquer Horace ou Virgile, il faut, avant tout, quand il sort d'un établissement chrétien; de familles croyantes, qu'il puisse justifier de sa foi, dire pourquoi le monde tout entier a reconnu Jésus-Christ comme Dieu, pourquoi l'Eglise romaine est l'église fondée par Jésus-Christ et par ses Apôtres, pourquoi le successeur de Pierre est infaillible, en un mot pourquoi lui-même il est chrétien et catholique, au lieu d'être protestant, juif ou libre-penseur. Il y a là, dans les programmes universitaires, une lacune que, dans la pratique du moins, l'Université ne peut empêcher d'exister ;mais qu'il faut, au nom du salut de nos fils, du maintien de la foi dans nos familles, que les établissements chrétiens puissent combler pour les enfants qui leur sont confiés.

A d'autres points de vue, qui ont également besoin d'être signalés ici, le monopole du programme universitaire est un fléau intolérable. On s'occupe aujourd'hui avec ardeur, et, en

soi, nous l'approuvons, de rétablir dans les études la philosophie, un moment tout-à-fait supprimée, puis rétablie jusqu'à la logique seulement. Evidemment, la suppression ou même la mutilation de la philosophie était, de la part de l'Université, une des atteintes les plus graves portées à l'esprit humain et à cet amour du progrès qu'on vante tant de nos jours ; car, sans philosophie, un peuple se déshabitue de penser, de réfléchir, de raisonner, et un tel peuple n'a qu'une pente trop funeste, comme nos générations présentes, à prendre le fait pour le droit, la forme pour la légalité, l'intérêt pour le devoir ; c'est dire qu'il recèle dans son sein un germe effrayant de décadence et d'avilissement, parce qu'il n'a pas l'habitude de savoir ce que c'est qu'un principe et une conséquence, une cause et un effet, un mal et ses suites, une vertu et ses résultats ; et quand ce peuple, en même temps qu'il répudie la philosophie, a déserté la religion, qui est la philosophie du grand nombre, qui est la solution la plus sûre des problèmes que l'on étudie et que l'on cherche dans les études philosophiques, on peut dire avec certitude que ce peuple est perdu, s'il ne retourne pas énergiquement en arrière.

Or, avec le principe de la liberté des cultes, de la liberté de conscience et l'indépendance de toutes les opinions, la philosophie officielle est aussi impossible que la religion officielle. Notre siècle, en effet, a vu la philosophie de Condillac expliquée et remplacée par celle de M. Larromiguière ; celle de M. Larromiguière par celle de M. Cousin et de l'école éclectique, et enfin l'école éclectique battue en brèche par ses filles très-légitimes, quoique repoussées par leur mère, les écoles complètement rationalistes et positivistes. Pour peu que l'on veuille jeter un regard sur tous ces systèmes, on verra qu'ils se combattent tous, non pas seulement dans les détails, ce qui serait admissible, mais dans les principes. Ainsi, Condillac ne place la formation de l'idée dans l'âme humaine que dans la sensation. Larromiguière transforme ce système en le spiritualisant. Cousin, après les travaux de l'école écossaise et ceux de l'Allemagne, passe au pôle opposé, c'est-à-dire au spiritua-

lisme, mais pour tomber un peu dans le panthéisme, mais surtout et avant tout dans le natuéralisme, voyant seulement dans la religion une philosophie primitive à l'usage des peuples enfants, tout comme dans la philosophie une religion épurée des symboles et des dogmes et à l'usage des peuples arrivés à l'âge mûr. Dans ce système, la foi n'est plus rien, puisque la religion est un produit de l'esprit humain; aussi, les successeurs de Cousin, plus hardis que le maître, tirèrent des conséquences devant lesquelles il aurait reculé, et tombèrent les uns dans le matérialisme le plus complet, les autres dans l'athéisme, c'est-à-dire dans le positivisme de Comte et de ses adeptes.

Sans doute, entre toutes ces doctrines, il est resté des professeurs chrétiens et fidèles aux principes de la saine philosophie, qui ne peut se séparer de la foi et de la révélation. Mais enfin, disons-le sans amertume, mais avec conviction, sont-ce ces professeurs qui, depuis que l'Université existe, ont, en général, dirigé le mouvement des esprits, et, ce qui revient au même, les nominations au professorat? Ou bien, ne sont-ce pas plutôt les écoles indifférentes ou hostiles à l'Eglise qui ont dominé? — Or, s'il en a été ainsi, rien ne nous garantit que le même état de choses ne se reproduira pas; tout tend au contraire à faire croire que c'est une juste conséquence du principe de la liberté de conscience; n'y a-t-il pas dès lors un péril de premier ordre à rétablir la philosophie sur les programmes? Car, si la philosophie est nécessaire, c'est la bonne, c'est la saine, et non pas l'école du matérialisme, de l'athéisme et du positivisme; mieux vaudrait ne jamais s'appliquer à cette étude, que de corrompre son esprit aux sources empoisonnées du sophisme; et pourtant, dans la pratique, c'est le mauvais courant qui l'emporte dans les chaires officielles, et non le bon; ce sont les livres libres penseurs qui sont le plus lus des élèves des Facultés, parce qu'ils préparent plus de succès aux examens; et, par conséquent, ce n'est pas la vérité que l'on inculque aux jeunes gens : c'est l'erreur.

Le monopole du programme universitaire est donc une grande calamité, soit qu'il rétablisse, soit qu'il éloigne la phi-

losophie. Quant au système par lequel on la mutile pour la réduire à la logique, nous n'en parlerons pas, parce qu'il est condamné par tous et par l'expérience. — Donc, à ce second point de vue, il importe à l'enseignement libre de s'affranchir de ce programme.

Enfin, et pour se borner, il y a une considération qui devrait frapper tous les esprits, c'est qu'il n'y a pas de matière plus délicate que l'instruction de la jeunesse ; qu'avec la meilleure foi et les meilleures intentions du monde, on peut y commettre les plus funestes erreurs ; par conséquent, nulle part on ne devrait procéder avec plus de prudence et attendre davantage le résultat d'expérimentations partielles avant de les généraliser. Or, par une contradiction inexplicable, c'est là où on généralise le plus et le plus vite les essais les plus douteux, disons même la vérité : les plus téméraires. Ainsi, un jour, un ministre invente le système de la bifurcation. Immédiatement toute la jeunesse de France est bifurquée, non-seulement dans les établissements universitaires, ce qui serait déjà trop, mais dans les établissements libres, qui, bon gré, mal gré, doivent suivre le mouvement. Puis, la jeunesse bifurquée en plein ne l'est plus qu'à demi, et tout le système de l'éducation française subit cette seconde évolution, jusqu'à ce que, par un troisième tour de main, elle ne soit plus bifurquée du tout. Il y a quelque temps, ce fut aux thèmes, au grec, aux vers latins que l'on déclara la guerre ; et si l'opinion publique ne s'était cette fois mise en travers, tout était encore bouleversé de nouveau. On a bien, il est vrai, enchaîné un peu le ministre de l'instruction publique, et provisoirement, c'est-à-dire jusqu'au prochain changement de régime, on l'a astreint à ne rien commettre de semblable sans l'avis d'un Conseil supérieur ; c'est une sage garantie, sans doute, et un progrès ; mais ce n'est pas assez encore ; car un Conseil peut aussi se tromper, et s'il prend une décision applicable à tous, voici encore la jeunesse française sur laquelle il aura fait son expérience, sauf à la défaire le lendemain.

Il est donc de la plus haute sagesse, de l'importance la plus

grande de ne plus soumettre nos enfants, d'un bout de la France à l'autre, à de pareilles fluctuations, et la liberté des méthodes est le meilleur remède à ce mal. Sans doute, tant qu'il existera une Université et un Conseil supérieur, il sera difficile d'échapper à ces modifications brusques qui sont si bien dans le génie français; mais le mal sera corrigé, si, à côté de cette Université officielle, il y a des écoles vraiment libres d'elles-mêmes, n'étant plus enchaînées dans un programme unique, et pouvant suivre leurs vieux errements, jusqu'à ce que le système nouveau soit justifié par l'expérience. De la sorte, l'instruction ne sera pas saccadée, comme elle l'est aujourd'hui, et reconquerra cette stabilité majestueuse qui faisait autrefois une partie de sa force.

Aussi, nous le demandons avec instance, nous supplions le Congrès de s'associer à notre vœu pour la suppression du monopole du programme universitaire.

Nous avons signalé les deux réformes capitales à réclamer : 1° Celle de la composition du jury d'examen; 2° la suppression du monopole du programme. Il reste maintenant à tirer les conséquences des principes posés et à formuler nettement nos idées, pour leur faire revêtir une forme pratique.

1° *Modification de la composition des commissions d'examen pour le baccalauréat.* Ici, à notre sens, les difficultés commencent, et les divergences d'opinion aussi, même entre les catholiques les plus dévoués à la cause de l'enseignement chrétien, parce qu'on ne se trouve plus en présence de principes certains, mais en face de combinaisons pratiques, de nécessités d'exécution, qui toutes peuvent avoir leurs avantages ou leurs inconvénients.

Le premier moyen indiqué par le programme du Congrès, pour remplacer les épreuves actuelles du baccalauréat, est celui *des certificats d'études délivrés par les écoles secondaires où l'élève a fait ses classes.*

Ce certificat n'est pas l'ancien certificat d'études exigé par l'Université, lorsque son monopole était intact, et qui constatait purement ou simplement que l'élève avait fait ses classes, soit

chez ses parents, soit dans un collége de l'Etat. Ce certificat n'avait de valeur qu'au point de vue du monopole, et il n'avait pour but que d'éloigner des institutions autres que celles de l'Université ; il était dépourvu de toute autorité scientifique, parce qu'il ne contenait aucune note sur le travail du candidat.

Le certificat dont il est ici question n'est et ne peut être, pour avoir une valeur quelconque vis-à-vis du public, que l'équivalent d'un diplôme de baccalauréat, mais avec cette différence que l'examen donnant droit au certificat, au lieu d'être passé devant des professeurs de faculté, devrait l'être devant les professeurs de l'établissement où l'élève a été instruit.

En soi, l'idée peut se défendre ; on échappe par là à ce qu'on peut appeler la loterie du baccalauréat, et à ce que, dans le langage vulgaire des écoles, on nomme les *chauffoirs*. Les professeurs qui connaissent l'élève, qui savent de longue date s'il est travailleur ou paresseux, s'il a cette faculté d'élocution qui fait briller dans un examen, ou une timidité poussée à l'excès qui y est si fâcheuse ; les professeurs, disons-nous, peuvent beaucoup mieux que des étrangers apprécier un élève dans un examen passager. Leur avis est bien plus compétent, leur jugement repose sur des données bien moins hypothétiques, et par conséquent, en soi, mérite plus de confiance.

Cependant, nous n'hésitons pas à dire qu'un tel système ne serait pas accepté par l'opinion publique, qui lui ferait l'objection sérieuse d'abaisser le niveau des études. Il est bien difficile, se dirait-on, que, dans un examen dont dépend toute la carrière d'un jeune homme, les professeurs qui l'ont élevé se montrassent trop sévères pour lui, et refusassent les certificats, à moins d'incapacité totale et absolue ; par conséquent, ces certificats deviendraient sans valeur, comme ceux d'une foule d'établissements d'instruction aux Etats-Unis, et n'inspireraient aucune confiance. Les élèves, de plus, n'auraient plus la salutaire terreur de l'examen et ne s'y prépareraient pas assez à fond, ce qui tendrait encore à rendre faibles nos études déjà si médiocres.

Pour notre part, nous ne saurions ni espérer le triomphe de ce système, ni y travailler avec conviction, parce qu'il nous semble que c'est trop demander à l'opinion publique, déjà peu préoccupée de l'utilité de la réforme, et trop compter sur la sévérité des examinateurs nouveaux. Sans doute, les maisons sérieuses tiendraient à se faire une réputation spéciale en n'accordant le diplôme qu'à bon droit; mais combien d'autres, moins bien organisées et ayant besoin d'élèves pour vivre, seraient moins scrupuleuses, non pas par principe, mais par ce laisser-aller qu'entraîne toujours la nécessité?

Quant à la suppression du baccalauréat et à son remplacement par des examens professionnels, ce qui est le second moyen indiqué dans le programme du Congrès, nous ne le repoussons pas en principe. Nous ne voyons aucune nécessité ni même aucun avantage à voir notre société encombrée de bacheliers, qui considèrent leur diplôme comme une lettre de change tirée à vue sur une fonction quelconque. A notre sens, en multipliant le baccalauréat, comme on l'a fait, on a suivi une pente funeste : on a surexcité les appétits par le moyen même avec lequel on espérait leur mettre un frein; on a poussé, par suite, à l'affaiblissement des études, parce que, du moment où le diplôme était la clé nécessaire qui ouvrait toutes les portes des carrières, il fallait, dans un temps de suffrage universel, le rendre largement accessible à tous. Mais, aujourd'hui, comment se retourner contre le torrent dont on a brisé les digues? Comment dire au public qu'il n'y aura plus de bacheliers, lorsqu'on a affirmé si hautement que c'était la mesure de la capacité, et engagé les particuliers eux-mêmes à n'avoir confiance, pour la gestion de leurs propres intérêts, que dans ce seul certificat? Comment venir déclarer qu'on a fait fausse route? L'aveu nous semble trop dur à faire par nos universitaires pour espérer qu'ils y consentent jamais; et d'ailleurs, on aurait contre soi non-seulement toutes leurs résistances, mais aussi toutes celles de l'opinion publique. De plus, est-on bien sûr que les programmes des examens professionnels seraient rédigés dans un meilleur esprit que les programmes universi-

taires? A-t-on des garanties contre une composition de jurys peu favorables aux idées catholiques? Dans cette double incertitude, nous ne voyons pas l'intérêt d'engager une lutte pour des avantages aussi hypothétiques.

Le système qui, théoriquement, aurait toutes nos préférences, parce qu'il est le plus logique, serait celui des diplômes délivrés par les Universités libres réunissant certaines conditions a débattre, et ayant la même valeur que les diplômes que l'Etat donne aujourd'hui et continuerait encore à donner pour ceux qui les lui demanderaient. Ce système échappe aux objections faites plus haut aux certificats d'études, parce que les professeurs des Universités libres, ne pourraient pas même être soupçonnés d'une indulgence systématique et exagérée pour des élèves qui ne seraient pas les leurs, et que de plus, l'intérêt évident de ces Universités serait, surtout au début, de faire apprécier au plus haut prix la valeur de leurs diplômes par la sévérité de leurs examens. En outre, si on admettait ce mode d'examens, il en résulterait pour les études une émulation féconde entre les Universités de l'enseignement libre et les Facultés de l'Etat, et cette émulation rendrait peut-être aux jeunes gens cette ardeur pour le travail, cet amour de la science qu'on se plaint partout de voir décliner. Mais une telle organisation ne peut être que réservée pour l'avenir et proposée comme un *desideratum* des catholiques. Il n'y a point, en effet, encore d'Universités libres en France, et il ne peut pas y en avoir tant qu'une loi n'aura pas levé les obstacles qui empêchent leur fondation. On ne peut donc pas bâtir, sur une création dont l'époque est encore indéterminée, un système immédiat, et le laisser en l'air sans fondements. Il faut donc, de toute nécessité un autre système, même à titre provisoire, et, pour résoudre notre problème, il nous faut absolument le trouver. Heureusement nous n'avons pas épuisé toutes les combinaisons possibles.

Et d'abord, voyons si on ne pourrait pas rencontrer notre solution dans le système connu sous le nom de Jurys mixtes, et qu'indique encore le programme du Congrès.

Ce système existe en Belgique; et comme dans ce pays il existe trois Universités, on a imaginé de faire passer les examens par des commissions composées de professeurs choisis en nombre égal dans les trois Universités, qui représentent l'Etat, les Evêques catholiques et le parti libéral. A priori, rien de plus juste et de plus facile à organiser. Rien de plus juste, car toutes les opinions sont représentées, et, par conséquent, défendues dans le jury mixte; rien que de plus facile, parce qu'un simple tirage au sort permet de composer le jury, si on se défie de l'intervention du gouvernement dans le choix des examinateurs.

Maintenant, ce système a-t-il réussi? C'est un point sur lequel les opinions ne sont pas d'accord. Tandis que les uns soutiennent qu'il fonctionne à la satisfaction générale, d'autres émettent l'avis contraire. Un ministre de l'instruction publique de Belgique a même, dans un rapport présenté aux Chambres belges il y a quelques années, déclaré que cette organisation devait être changée, parce qu'elle abaissait le niveau des études. Cette dernière objection ne nous touche guère, parce que c'est donner, suivant nous, une grosse conséquence à une cause fort accessoire, et que bien d'autres motifs, tels que le développement excessif de l'industrie, le moins de sévérité dans l'instruction, vice qui, de nos jours, gagne de plus en plus et est accepté comme un fait tout simple, parce qu'enfin l'absence de principes clairs, certains dans l'éducation peuvent amener ce résultat. D'ailleurs, en France, l'Université elle-même, qui seule a créé les bacheliers jusqu'ici, reconnaît, dans une foule de documents, que le niveau des études baisse sans cesse; les jurys mixtes ne sont donc pas une cause prédominante et unique.

Cependant, à part cette objection qui nous semble avoir été exagérée par les adversaires des jurys mixtes, il y en a une toute spéciale à la France, c'est que pas plus que pour la solution que nous avons indiquée plus haut, nous ne sommes dans les conditions matérielles et pratiques de solution du problème. En Belgique, il y a sur le même banc, autour de la même table,

des professeurs de trois Universités différentes, mais placées sur le même pied d'influence par la loi et par l'opinion publique ; ces hommes sont égaux entre eux ; ils se sentent, vis-à-vis les uns des autres dans une parité parfaite et dans une indépendance entière. En France, si l'on veut faire fonctionner des jurys mixtes, il faudra à côté des professeurs de Facultés, placer de toute nécessité des professeurs de l'enseignement secondaire libres ; or, ces examinateurs se trouveront, à l'égard de leurs collègues dans une double position d'infériorité morale, et comme ayant un rang inférieur, puisque les Facultés sont d'un rang plus élevé que l'enseignement secondaire, et comme membres de l'enseignement libre, parce que nous sommes loin d'être guéris en France de la passion de tout ce qui est titre officiel, fonction publique, et qu'involontairement ils cèderont à la pensée que des représentants de l'Etat leur sont supérieurs. Les juges ne se considèreront pas entre eux comme ayant le même droit, la même autorité morale, et ce fait sera d'autant plus grave que l'infériorité sera du côté des catholiques. On sait déjà par expérience combien ils sont enclins aux concessions, aux tempéraments, à la faiblesse même, disons le mot parce qu'il est vrai, toutes les fois qu'ils ont à faire valoir vis-à-vis du public les droits de la vérité ; on gémit à chaque instant de leur voir confondre la charité envers les individus avec le sacrifice des principes de détails sans doute, mais importants cependant, tandis que nos adversaires plus audacieux, ne concèdent rien, ne se relâchent sur rien, et ne cherchent pas à se faire pardonner par ces petits moyens leurs opinions de libres-penseurs ou de protestants. La présence d'examinateurs libres à côté des professeurs des Facultés ne donnerait donc pas des garanties aussi sérieuses à la liberté de l'examen, qu'on se l'imagine d'abord. N'y aurait-il pas à craindre que, dans une combinaison semblable les examinateurs universitaires ne vinssent à entraîner à eux les examinateurs chrétiens, au lieu d'être attirés par eux ? — Quand le noir et le blanc sont en présence, le noir déteint sur le blanc, tandis que le blanc marque rarement sur le noir.

Bien des exemples même contemporains, sont là pour le prouver, et les glorieuses exceptions qui viennent à l'esprit de chacun de nous ne pourraient au besoin que confirmer la règle.

De plus, le système des jurys mixtes ne remédie en rien aux inconvénients du programme universitaire. Tout ce qu'on pourrait en effet admettre dans cette combinaison, ce serait la faculté pour les élèves des établissements libres de demander à être examinés sur un autre programme, dont il serait possible de déterminer les conditions ; mais ces élèves se soucieront-ils bien d'accentuer devant une moitié de leurs examinateurs la position d'élèves des établissements libres, et de l'accentuer en réclamant un programme à part? Ce serait plus que douteux ; et puis, si ce programme a pour but de répondre à nos désirs et à ceux des familles chrétiennes, il ajouterait au programme universitaire la philosophie et le cours de religion : les candidats seront-ils très-empressés d'ajouter une matière de plus à celles sur lesquelles on les interroge? Il est certain qu'ils ne se donneront pascette sur charge.

Et enfin : le jury mixte rencontrera une autre opposition, celle de tous les parents et de tous les candidats protestants, juifs, libres-penseurs, qui regardent comme très-bonne la condition actuelle des commissions d'examen, aux quels les doctrines universitaires offrent une satisfaction suffisante, par cela seul que, ne précisant aucun point formel sur la religion, elles admettent toutes les solutions. Quel avantage y a-t-il à placer les examinateurs de l'enseignement chrétien devant de tels candidats? Nous n'en voyons aucun, mais nous y apercevons l'inconvénient grave de rendre inutilement impopulaire cet enseignement.

Tout se réunit donc pour conseiller l'abandon de ce système; aussi, nous n'en étudierons pas les détails et le mécanisme, pour ne pas perdre un temps précieux. Nous arrivons au dernier système, auquel nous croyons plus de chances, parce qu'il est plus simple et plus logique, et qu'il répond plus franchement au but auquel nous tendons, sans gêner la liberté de ceux qui ne voudraient pas s'y soumettre.

Ce système consisterait dans la création d'un jury spécial pour les élèves de l'enseignement libre, et devant lequel, s'ils le préféraient, ils seraient admis à passer leur examen. A cet effet, dans la circonscription de chaque Faculté actuelle, les établissements d'instruction secondaire seraient autorisés à se réunir tous les ans, tous les deux ans comme on le jugerait à propos, et à choisir parmi leurs professeurs en exercice ou en retraite un nombre d'examinateurs égal à celui des commissions actuelles. Ces examinateurs se réuniraient sous la surveillance, sous la présidence même, si on le voulait, d'un fonctionnaire de l'Université, délégué par le Ministre de l'Instruction publique. Ces jurys auraient le droit de fixer eux-mêmes, un an à l'avance, un programme d'examen, et ce programme serait soumis au Conseil de l'instruction publique, qui n'aurait que le droit d'en *augmenter* les matières, mais ne pourrait les *diminuer*.

Les diplômes délivrés par ce jury auraient, sous les conditions indiquées plus bas, les mêmes avantages que ceux qui sont actuellement remis aux bacheliers.

Entrons dans de rapides explications pour justifier cette idée.

Dira-t-on que le système proposé abaissera le niveau des études ? Quand même cela serait vrai. on pourrait répondre que l'organisation présente n'est pas bien favorable à ce point de vue, puisque tout le monde est unanime pour reconnaître que les études baissent de jour en jour. Mais nous croyons qu'il n'y a pas lieu de s'en tenir à cette réponse, parce que le résultat que l'on redoute ne nous semblerait nullement devoir être atteint. Entre deux corps d'examinateurs, en concurrence l'un avec l'autre, rivaux même si on veut, il peut s'établir une émulation de sévérité ; il ne peut s'établir une émulation d'indulgence, lorsque l'un de ces deux corps nommé par l'Etat n'a aucun intérêt matériel, tout au contraire, à favoriser le relâchement et la paresse. Que l'on accuse, si on veut, l'enseignement libre d'entrer dans cette voie de facilité, pour attirer à lui des élèves plus nombreux ; cela sera certainement injuste,

mais enfin cela sera possible à concevoir. Mais ce qui en soi ne serait pas admissible, c'est que l'Université qui a pour elle le budget de l'Etat, à laquelle on ne marchande pas l'argent et les crédits supplémentaires, cherchât à amener les élèves par un appât aussi peu digne d'elle et aussi peu nécessaire à sa conservation, et qu'elle ne mit pas au contraire son honneur, sa fierté, à porter à un niveau plus élevé les diplômes qu'elle délivre. Or, si l'Université agit ainsi, comme son intérêt le plus légitime lui en fait une loi, les établissements secondaires seront bien forcés, bon gré mal gré, de suivre son exemple, parce que les diplômes délivrés par eux, perdraient bien vite toute valeur scientifique, et par conséquent toute valeur pratique, au point de vue de la carrière à ouvrir. La concurrence ici, comme ailleurs, produira donc son effet accoutumé, c'est d'empêcher que l'on tombe dans la routine et la faiblesse. Enfin, la présence, la présididence même, si on l'exige, d'un fonçtionnaire de l'Université est une sauve-garde contre les abus s'ils se présentent. Une disposition spéciale de la loi, que nous proposons plus bas, chargerait ce magistrat universitaire *de prendre acte de toutes les irrégularités commises ;* mais là ne se bornerait pas en pratique son influence. Sa présence seule serait un obstacle et un frein pour une facilité trop indulgente. Déja la publicité des examens est une garantie pour les élèves et pour les études ; que ne serait pas l'assistance officielle d'un témoin public, envoyé par l'Université pour savoir ce qui se passe dans ces examens, et qui, alors même qu'on ne lui en donnerait pas la mission impérative, ne manquerait pas, ne fût-ce que par intérêt pour la jeunesse, de signaler au Ministre au moins officieusement un système d'indulgence véritablement funeste ?

Dira-t-on que les examinateurs de l'enseignement libre ne seront pas aussi aptes que les professeurs des Facultés de l'Etat à faire passer les examens ? Mais de bonne foi, une telle crainte n'aurait rien de sérieux. Ce qui est difficile dans des examens semblables, c'est le rôle du candidat et non celui du professeur, parce que le candidat répond à une question quel-

conque posée dans le programme, tandis que le professeur pose la question sur laquelle il aime le mieux à examiner. Puis, croit-on que les établissements d'instruction secondaire appelés pour la première fois depuis leur création à nommer des examinateurs dans leur sein, ne mettront pas leur amour propre à désigner les sujets les plus capables, et ces sujets doivent-ils manquer dans un ensemble d'institutions qui renferment un nombre de jeunes gens supérieur à celui des élèves des colléges de l'Etat ? N'est-ce même pas faire à ces professeurs une insulte gratuite, que de penser que capables d'enseigner les matières de l'examen, ils ne sont pas en état d'interroger sur elles ? Une telle supposition ne peut même pas se faire, parce qu'elle n'est pas soutenable.

Dira-t-on encore que le projet attente à la liberté des autres cultes et des non-croyants ? Nous répondrons hardiment qu'il n'en n'est rien. D'abord, il ne serait pas un obstacle à ce que les autres cultes demandassent des facilités analogues, s'ils les croyaient dans leur intérêt ; puis, les examens universitaires, dont jusqu'à présent du moins ils ne se sont pas plaints, leur restent ouverts comme par le passé, ainsi qu'aux élèves des établissements libres qui les choisiraient de préférence.

Quant à la parité de valeur pour les diplômes à délivrer après les examens passés par les jurys ou les commissions de l'Etat, on ne peut la contester, sans ruiner par sa base la liberté que les catholiques réclament à si juste titre ; car si on ne pose pas l'égalité totale, on donne au diplôme moins favorisé une note d'infériorité, et, dès lors, autant vaudrait ne rien faire du tout.

D'ailleurs, si l'opinion publique conteste d'abord la haute valeur des diplômes conquis par l'enseignement libre, ce sera aux élèves de cet enseignement à la justifier par leur travail ; et très-certainement ils le feront.

Nous espérons avoir répondu aux objections qu'on pourrait faire naître contre le système proposé du jury d'examen pour l'enseignement catholique libre. Il reste à défendre rapide-

ment les propositions que nous faisons pour le programme du baccalauréat.

Si ce que nous avons dit de la nécessité de supprimer le monopole du programme universitaire est vrai, il est impossible de contester la légitimité de la réforme. Il ne s'agit pas, en effet, ici d'un programme quelconque, improvisé au hasard par un établissement unique et qui viserait peut-être à la singularité. Il s'agit, au contraire, d'un travail rédigé par un corps d'hommes respectables, compétents au premier chef, et représentant les établissements d'instruction qui les ont élus; ce programme ne peut, dans de pareilles conditions, se faire à la hâte, et il va de soi qu'il sera longuement mûri, réfléchi, libellé, comme tout ce qui se fait dans les institutions religieuses. NN. SS. les Évêques seront probablement saisis de ce programme sous une forme quelconque, avant qu'il ne soit présenté au Conseil supérieur de l'Instruction publique. Théoriquement et pratiquement donc, il ne peut qu'inspirer une complète confiance; aussi, est-ce pour ne pas laisser une lacune apparente dans notre projet, pour ne pas avoir l'air de demander une faveur, alors que nous ne réclamons que la plus stricte justice, que nous déclarons qu'il devra être transmis au Conseil supérieur. Par conséquent, nous ne proposons pas de permettre au Conseil supérieur d'y rien retrancher; nous ne lui laisserions que le droit *de l'augmenter*, sans pouvoir exiger toutefois qu'il contînt plus de matières que les programmes de l'État. Assez de formalités entourent cette combinaison pour qu'il soit impossible de la refuser sans déni de justice.

Arrêtons-nous donc, il en est temps, et, pour mieux mettre nos idées en relief, précisons-les en quelques articles, que nous demandons au Congrès de vouloir bien étudier et d'accepter ensuite, s'il les considère comme justifiés.

1° Jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé par une loi définitive, et en attendant la création d'Universités libres, il y aura, dans chaque circonscription actuelle des Facultés, un jury spécial pour les examens des élèves des établissements libres d'instruction secondaire.

2° Ce jury sera composé par professeurs en exercice ou en retraite, appartenant ou ayant appartenu à des établissements libres d'instruction secondaire, fondés depuis dix ans et réunissant au moins élèves.

Le choix de ces professeurs aura lieu à l'élection, dans une assemblée annuelle des supérieurs des divers établissements d'instruction secondaire appartenant à la même circonscription universitaire.

Il n'est en rien dérogé, par le présent article, à la délimitation des circonscriptions actuelles des Facultés pour les examens.

3° Le jury fixe, un an ou deux ans d'avance, le programme des questions de l'examen, et le Conseil supérieur de l'Instruction publique est appelé à juger si ce programme est suffisamment complet. Dans le cas où il est jugé incomplet, le jury est appelé à le remplacer dans les parties trop faibles, mais il ne peut être exigé des matières d'examen plus complètes que celles fixées pour le jury de l'État. Le Conseil supérieur ne peut rien retrancher au programme, sauf à déférer à M. le Ministre de la Justice les parties qui lui paraîtraient contraires aux lois et aux bonnes mœurs.

4° Le jury spécial libre se réunit aussitôt après la fin des sessions des commissions d'examen de l'Université.

Il procède aux examens, sous la surveillance (présidence) d'un fonctionnaire de l'Université, chargé de prendre note de toutes les irrégularités commises. Les conflits sont jugés par le Conseil supérieur de l'Instruction publique.

5° Les diplômes sont délivrés par l'Université et ouvrent les mêmes droits que les autres.

6° Les élèves des maisons libres, munis d'un certificat du supérieur de l'établissement où ils ont été instruits, pourront, au moment de l'inscription, opter pour le jury de l'enseignement libre.

A. Baudon.

DU ROLE DE LA RELIGION

DANS L'ÉDUCATION.

Tel est le sujet traité par M[gr] l'évêque de Périgueux et de Sarlat, dans sa *Lettre Pastorale* pour le saint temps du Carême de cette année.

Déjà, l'an dernier, le docte prélat, en s'éclairant de la « double lumière des principes et des faits, » avait défini, avec précision et clarté, les droits de l'État, de la famille et de l'Eglise, en matière d'éducation.

C'est toujours la question vitale, et elle est toujours là, devant nous, pendante, appelant une solution nouvelle, d'où dépend tout l'avenir de notre pays. On a beau démontrer, preuves en main et faits à l'appui, que le système d'éducation nationale, improvisé par le premier empire, et conservé comme une arche sainte par tous les gouvernements qui l'ont suivi, est ni plus ni moins responsable de tous nos crimes et de toutes nos ruines. Nos libéraux sont plus âpres que les révolutionnaires à la défense du monopole.

M[gr] Dabert s'attache avec persistance à débrider une plaie qu'on s'obstine à ne pas voir, et de plus il démontre le remède qui peut la guérir.

Cette France, « l'aînée des nations modernes, » aujourd'hui « veuve de sa gloire, » est devenue la proie de la Révolution. Toutes les passions qui divisent les partis semblent s'acharner sur cette noble victime.

Voilà le mal.

M[gr] Dabert en signale la cause. L'état moral d'un peuple est le produit logique de l'éducation. « Les vices de la jeunesse pénètrent les os de l'impie et le suivent jusque dans le som-

meil du tombeau... Si l'Ethiopien peut changer sa peau, et le léopard ses couleurs, vous aussi, vous pourrez faire le bien, après avoir appris à faire le mal ! (1) ».

« Former dans l'enfant, dans le jeune homme, l'homme du devoir, voilà l'œuvre capitale, voilà l'œuvre dominante de l'éducation. » Or « l'éducation est radicalement impuissante à remplir cette noble et sainte tâche, si la religion ne lui est pas continuellement en aide. » La conclusion est facile à tirer.

Tel est le syllogisme qui nous a paru former le cadre de ce remarquable mandement. Mgr de Périgueux s'attache surtout à développer *la mineure*. L'État, César-maître-d'école, a tour-à-tour nié chacune des deux *prémisses*.

Et d'abord, César enseignant a été contraint de nier pratiquement *la majeure*. « En dépassant la limite de ses attributions, en s'emparant, du moins en partie, des droits qui appartiennent aux pères de famille et aux pasteurs de l'Église, l'État s'est vu fatalement conduit à fausser le sens, à restreindre la vraie portée de l'éducation. » Ne pouvant *atteindre que l'intelligence*, il n'a voulu voir que l'intelligence dans l'éducation. » Et, comme le remarque très-bien Mgr Dabert, le mot même d'*éducation*, « dépouillé de ce qui en fait la principale signification, devait finir par disparaître du langage pédagogique. » L'État exerçant, par une usurpation toute révolutionnaire, le ministère de l'éducation, n'a paru s'attribuer que le *ministère de l'instruction*. En réalité, malgré le mensonge des mots, c'est toujours l'éducation, quoi qu'on fasse, mais une éducation dépravée. « L'homme est intelligence et volonté, et, cultivant l'intelligence, il laisse inculte la volonté. Or, comme la volonté est en nous la faculté maîtresse », il arrive fatalement que, « libre du joug, elle est prompte à se dépraver » et que l'instruction elle-même, « devient, sous la direction de la volonté, un instrument funeste au service des passions. »

(1) Job., xx, 11. Jerem., xiii, 23.

Après avoir fait ainsi justice de ce qu'on pourrait appeler l'instruction séparée, Mgr l'évêque a le droit de conclure que l'éducation a pour but « de former l'homme du devoir. »

Or, ce but ne saurait être atteint sans l'intervention continue de la religion.

Car, premièrement, « le maître de la jeunesse puise en la religion seule la base immuable sur laquelle il puisse solidement établir dans l'âme de ses disciples l'idée et le sentiment du devoir. »

Trois pages éloquentes suffisent à l'auteur pour établir que « le Décalogue est le code fondamental du genre humain », à tel point « qu'une loi positive, édictée par une autorité quelconque et pour n'importe quel motif, serait sans force obligatoire pour la conscience humaine, si elle était contraire aux prescriptions du décalogue. »

C'est, en passant, la condamnation, et sans appel, des lois de persécution promulguées en Prusse, et de toutes celles qui, en Europe, tendent à pervertir ou à asservir la conscience publique.

« Si l'homme, selon le mot de l'Évangile, est de Dieu (1), de Dieu sont également la famille et la société. » Or Dieu, a promulgué le Décalogue obligatoire pour la société comme pour la famille, pour tous les peuples comme pour son peuple particulier.

Le dépôt en a été confié à l'Eglise, et son droit et son devoir, à cet égard, sont fondés sur la parole divine : « Allez, enseignez toutes les nations, leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées (2)... » C'est d'elle, et d'elle seule, que le Décalogue tient et la formule sous laquelle il est livré aux fidèles, et la place qu'il occupe dans la prière publique.

En second lieu, « redevable à la religion de la règle fonda-

(1) Luc, III, 38.
() Matth., XXVIII, 19, 20.

mentale du devoir, l'éducation lui en doit également la véritable sanction. »

Ne dites pas que la conscience suffit. « Nous avons le triste pouvoir de résister à notre conscience. » Et ces résistances, passées à l'état d'habitude invétérée, finissent par obscurcir la conscience et fausser le goût moral. Le mal ne rencontre plus alors en elle de victorieuses répugnances ; elle est impunément provoquée ; dépourvue de toute élasticité, incapable de réaction, elle ne rend plus aucun son, quand elle n'en vient pas à résonner à faux, pour avoir plié sous le joug des passions l'intelligence elle-même, et corrompu la raison jusques dans ces notions premières qui en constituent le fond. « Telle est, d'après saint Paul, la conscience *souillée* de l'infidèle (2) ; telle, la conscience *cautérisée* de l'apostat (3). »

La conscience n'est donc pas la sanction suffisante du devoir.

Il y faut « Dieu rémunérateur et vengeur. »

Or, de ce dogme encore, l'Eglise seule est gardienne fidèle, et, si les plus sages d'entre les philosophes ont admis ce dogme, ils n'ont jamais pu l'imposer à la raison. Pour Cicéron, il était au rang des choses *probables*. La foi seule, et la foi chrétienne, nous le présente, dégagé de fables et à l'abri de toute controverse, appuyé sur l'autorité de la révélation divine.

Non-seulement l'Eglise garde fidèlement la sanction du devoir, mais encore, et seule, elle offre les moyens de l'accomplir. C'est le troisième point traité dans le mandement que nous essayons d'analyser.

Si l'on en croit les *naturalistes* modernes, « l'homme se suffit à lui-même pour atteindre la perfection que comporte sa nature. »

Il n'existe peut-être pas d'erreur plus dangereuse et en même temps plus cruellement démentie par les faits.

La force manque à la volonté, la lumière à la raison. Aucun

(1) Tit., I, 5.
(2) Tim., IV, 1.

philosophe n'a été totalement étranger aux traditions religieuses plus ou moins altérées, et cependant, les plus grands ont étonné le monde par leurs erreurs non moins que par leur génie. Aucun homme vivant n'est totalement deshérité de la grâce, et pourtant, dans la vie des plus sages, quel humiliant mélange de vertus et de vices, de faiblesses et de nobles actes !

D'ailleurs, « après sa création, l'homme a été élevé de Dieu à l'ordre surnaturel. » Et, dans cet ordre, « Jésus-Christ nous a dit : « Sans moi, vous ne pouvez rien faire (1) ; » et saint Paul : « Nul ne peut dire : Seigneur Jésus, que dans l'Esprit-Saint (2) », et encore : « Non que nous soyons suffisants pour former aucune bonne pensée comme de nous ; toute notre suffisance vient de Dieu (3). »

Mais, encore une fois, dans l'ordre simplement naturel, notre suffisance est bien peu de chose. Les païens l'ont bien souvent avoué : « Je vois le mieux, disait un poète, et je l'approuve ; toutefois, je poursuis le pire. » C'est l'humanité tout entière qui gémit avec l'apôtre : « Malheureux homme que je suis ! Qui me délivrera de ce corps de mort ? Le bien que je veux, je ne le fais pas, et je fais le mal que je ne veux point (4). » Nous avouons bien volontiers, avec saint Augustin, que « l'homme, au fort même de son impiété, peut encore naturellement accomplir quelques préceptes de la loi (5). » Il n'en est pas moins vrai que, sans le secours divin, il est impossible d'accomplir *toute la loi*, *de vaincre toutes les tentations*, *de surmonter tous les obstacles*, *de rester en tout et toujours les hommes du devoir*.

On peut se faire classer parmi *les honnêtes gens*, sans être pour cela *des hommes du devoir*, des hommes qui payent généreusement leur dette, la dette de tout leur être, à Dieu, et pour Dieu à la patrie, à la famille, à eux-mêmes, au prix de n'importe quel sacrifice. En particulier, la continence, la vertu de

(1) Jo., xv, 5.
(2) I Cor., xii, 3.
(3) II Cor., iii, 5.
(4) Rom., vii, 24, 19.
(5) Lib. de Spir. et Litt., cap. xxviii, n. 48.

chasteté ne se conserve que dans l'humilité et par la prière. « Comme j'ai su que je ne pouvais être continent, si Dieu ne me donnait de l'être, j'ai recouru au Seigneur et je l'ai prié (1). »

La prière, les sacrements, l'Eucharistie, la Parole de Dieu, tels sont les grands moyens de devenir ou de se conserver, dans la pureté, des hommes de devoir.

L'*Université* nouvelle, œuvre de la Révolution et de l'Empire, a confié à César le soin d'élever la jeunesse. César y dépense une cinquantaine de millions. A ce prix, il fait donner par ses agents une instruction payée, en attendant qu'elle soit gratuite et obligatoire. Or, les agents de César peuvent être, au hasard de leur naissance, des livres qu'ils ont lus ou du milieu qui a baigné leur jeunesse, catholiques, protestants de n'importe quelle secte, juifs ou libres-penseurs. Donc, l'instruction doit être *laïque*, c'est-à-dire, par une nouvelle perversion des mots, indépendante de toute considération religieuse, sauf à faire enseigner à part les principes de l'un des cultes *reconnus*, par un ministre de ce culte, qu'on appelle l'aumônier,— sans doute parce que la charité sacerdotale a voulu que quelques semences de foi fussent jetées par aumône dans ce champ d'ivraie.

Oui, l'Etat, et l'Etat moderne, chargé de maintenir l'indifférence légale entre les religions, n'a pas craint de se substituer à l'Église et à la famille dans l'œuvre de l'éducation des enfants.

Il s'est donc engagé, en dehors de toute foi religieuse, sans la prière et sans les sacrements, à développer et à maintenir pure l'idée du devoir ; il s'est engagé à lui trouver une sanction suffisante ; il s'est engagé à fournir aux jeunes gens des moyens efficaces pour accomplir leurs devoirs de toute sorte et résister aux assauts des passions.

Sans doute, la réaction, une réaction salutaire, contre une si sacrilége et si pernicieuse usurpation des droits de l'Église

(1) Sap., VIII, 21.

et de la famille, a commencé à se manifester en France; de généreuses tentatives ont pu faire naître quelques espérances; et, nous n'hésitons pas à le redire, si elles eussent été secondées par tous ceux qui y semblent conviés par l'intérêt et le devoir de leur charge, pères et mères de familles, instituteurs et pasteurs des âmes, la citadelle du mal ne tarderait pas à être prise et l'avenir serait à nous. Si, au contraire, *l'instruction laïque* venait à prévaloir, « oh! alors, mon malheureux pays, peut-être ce serait ta fin! »

Avant de conclure, Mgr l'évêque de Périgueux « pose une question pleine de gravité. » Entre « les mauvais jours de notre grande Révolution », qui mit en pratique le système monstrueux de *l'éducation sans Dieu*, et les tentatives récentes qui ont été faites pour le rétablir après le 4 septembre 1870, il s'est écoulé plus d'un demi-siècle, pendant lequel « la religion avait partout une place dans l'éducation », même dans les écoles de l'État, et à plus forte raison dans les petits-séminaires et autres maisons catholiques d'éducation. C'est pourtant dans cet intervalle « qu'ont été élevés les hommes voués à cet affreux système. » Serait-ce que la place faite à la religion était encore insuffisante et que la méthode était mauvaise?

« Sans nul doute, il s'est rencontré de tout temps des natures mal faites, que l'éducation, même la plus chrétienne, n'a pu redresser... Mais ce sont là des exceptions isolées, personnelles, qui n'apportent conséquemment aucune lumière dans la question. Ces hommes de l'instruction *laïque*, propagateurs ou simples adeptes, sont *nombreux en France* et répandus dans toutes nos provinces. Or, comment pouvoir expliquer ce fait, si ce n'est en admettant que, dans la formation de ces hommes pendant leur jeune âge, la religion n'a pas occupé le rang qui devait lui revenir? »

Ici, le paganisme est encore dominant; il est en possession du privilége presque exclusif de fournir à l'intelligence ses premiers aliments; on croit se réserver suffisamment la for-

mation chrétienne de la pensée, après qu'on a livré l'éducation de la parole.

Là, vous trouvez des jeunes gens parfaitement au courant de ce qui se passait du temps d'Auguste et de Périclès, parfaitement ignorants des origines de notre littérature, de nos mœurs et de notre génie particulier.

Presque partout, l'instruction religieuse n'a, par semaine, que les miettes du temps, tombées du service opulent des sciences et des lettres.

On ne veut pss se réformer.

La routine est jugée exécrable, quand il s'agit d'innover et de sacrifier à des utopies brillantes. Oh ! alors, on risque des expériences sur les âmes, on ne craint pas de courir les aventures.

La routine est jugée excellente, quand il s'agit de revenir aux vieux principes, aux principes consacrés par l'expérience des âges de foi.

Les savants en *us* et en ος de la renaissance, disputent les huit années les plus décisives de la vie aux téméraires innovateurs de notre âge. Les uns prétendent façonner l'intelligence en la rivant aux procédés de la critique byzantine, les autres en la condamnant de bonne heure à l'esclavage du métier.

Les langues vivantes sont utiles. Commençons par là.

La chimie est la reine du jour. Cultivons-la de bonne heure.

La physique est indispensable.

On ne peut guère supprimer l'histoire naturelle.

L'astronomie élève l'intelligence.

Les mathématiques sont les sciences par excellence.

Il faut surtout, à notre époque, étudier de bonne heure les choses pratiques et faire des sciences appliquées.

Un ministre, M. Fortoul, introduisit dans le programme des études classiques l'éducation des vers à soie et la construction des magnanneries.

Cependant on ne saurait sacrifier le grec.

Supprimer le discours latin, ce serait abolir le culte des humanités.

Le vers latin est l'auxiliaire indispensable de la composition littéraire, etc.

Or, la piété seule est *utile à tout*. Et la science de la religion est la seule nécessaire.

La seule nécessaire sera la seule sacrifiée.

Tant qu'on suivra cette ornière, on ne fera que s'embourber de plus en plus.

La religion étant à la base et au couronnement de la vie, doit être à la base et au couronnement de l'éducation. Elle doit la dominer, en relier les diverses branches et les pénétrer toutes d'une séve commune. Pour former et développer la raison, elle emploiera l'étude de la langue latine, qui est sa langue propre, et les exercices de cette étude seront une merveilleuse préparation à la logique. Elle emploiera parallèlement l'étude de la langue et de la littérature nationale. D'aute part, les principes des mathématiques, en commençant par des exercices gradués, prépareront le jeune homme à l'étude de toutes les sciences.

Tout le reste est de luxe.

Il y a là tout ce qu'il faut pour nourrir une éducation solide et austère, plus étendue en profondeur qu'en surface.

Ce qui importe le plus à la formation de la raison naissante, c'est que tout se tienne dans l'unité. Et la religion seule peut donner l'unité.

Cette éducation sérieusement chrétienne ouvrirait à l'intelligence les champs infinis du vrai, du beau, et du bien. Et elle se trouverait moins empêchée à trouver sa carrière, mieux préparée à entendre la voix qui lui révèlerait sa vocation.

Mais les conditions de l'éducation RESTANT TOUJOURS LES MÊMES, TOUJOURS aussi S'ALIMENTENT et même GROSSISSENT » les rangs des naturalistes pratiques et des naturalistes spéculatifs ou athées.

Concluons à la nécessité d'une réforme générale de nos écoles au point de vue chrétien et national.

Concluons encore, avec le vénérable prélat, au devoir rigoureux qui incombe et aux parents et aux maîtres, de donner ou de faire donner aux enfants une éducation sérieusement chrétienne, en prêchant d'exemple.

A l'appui de la doctrine développée par Mgr l'évêque de Périgueux, on nous permettra de citer une belle page où cette doctrine est admirablement mise en lumière : elle est d'un *maître expérimenté*, *que l'étude et le travail ont amené* à sortir de l'anglicanisme, pour se soumettre à la véritable Église. Nous l'empruntons à la *Lettre pastorale* que Mgr Rovérié de Cabrières adressait, hier, au clergé et aux fidèles de Montpellier, à l'occasion de sa consécration épiscopale et de son entrée dans son diocèse.

« LA GRANDE HÉRÉSIE MORALE DE NOTRE TEMPS consiste à ne juger du mérite ou de la valeur de l'éducation qu'en tenant compte du point de vue purement intellectuel... On se figure, presque universellement aujourd'hui, que, par elle-même, et indépendamment de toute direction religieuse, l'éducation est un grand maître de moralité. Cette proposition ne serait vraie que si l'unique fin de l'homme était de tenir un rang honorable, une place influente dans la société. Tout ce qui tend à imprimer le respect de soi, à augmenter les ressources de l'esprit, à créer des habitudes de diligente activité, tout cela, sans nul doute, donne à l'âme une sauvegarde contre les tentations d'un certain genre. Mais qui ne voit que l'éducation, ainsi comprise et bornée à ces avantages, si elle élève des barrières contre quelques périls, ouvre une sorte de brèche à un torrent de périls plus menaçants encore, dont la société aurait à souffrir?... Les catholiques ne peuvent jamais, sous aucun prétexte, admettre qu'on traite de la fin de l'homme sans se préoccuper, avant tout, de sa destination à l'immortalité; et JAMAIS ILS NE RECONNAITRONT que l'éducation puisse avoir un but moins élevé que LA SANCTIFICATION DE LA NATURE MORALE DES ENFANTS ET DES JEUNES GENS (1). »

(1) Odkeley, *Devoirs des Missionnaires et des Pasteurs*. Lect. v, pp. 82-91.

Voilà qui est donc entendu. L'Université est une division de fonctionnaires chargés par César, substitué à Dieu ou à son Vicaire, pour SANCTIFIER LA NATURE MORALE de nos enfants.

Ce n'est pas en passant, et par occasion, que nous voudrions saluer l'aurore d'un épiscopat qui se lève, pour l'église de Montpellier, riche de promesses et d'avenir. Ici, l'amitié ne saurait être suspecte ; l'amour de l'Église prime tous les autres. Qu'il nous soit au moins permis d'enregistrer, comme un encouragement pour les luttes que nous soutenons, l'adhésion du nouvel évêque à la doctrine qui vient d'être si lumineusement exposée. « Que les doctes professeurs de nos facultés nous permettent de le leur avouer en toute liberté : Nous partageons pleinement l'avis de *ce maître expérimenté.* » Ainsi s'exprime le nouvel évêque de Montpellier, dans son admirable *Lettre pastorale* qui lui assigne un rang distingué parmi les maîtres de la parole, sacré par l'onction sainte, au moment même où il prend place parmi les princes du sacerdoce.

L. ALLEMAND.



LES LECTURES

ET

LA BIBLIOTHÈQUE D'UN CHRÉTIEN

DANS LE TEMPS PRÉSENT [1].

I. Quels sont les livres qu'il ne faut pas lire? — II. Il existe actuellement, dans toutes les branches des connaissances humaines, une bibliothèque catholique, au moins égale pour la forme, tout-à-fait supérieure pour le fond, à celle de l'erreur. — III. Les diverses objections élevées contre la proposition précédente ne se soutiennent que par l'ignorance ou l'injustice des catholiques eux-mêmes. — IV. Catalogue d'une bibliothèque fondamentale. — V. Catalogues sommaires des livres qu'on peut lire, des livres moins bons dont il faut se méfier, des livres mauvais qu'il faut rejeter.

Nimes, le 2 janvier 1874.

Mon cher Léon,

Je vous disais, en terminant ma première lettre : d'une part, la lecture est chose très-importante ; d'autre part, grâces à Dieu, en dehors des écrivains anti-chrétiens, il y a moyen de former une riche et bonne bibliothèque.

Que la lecture soit d'une importance capitale, cela ressort de considérations trop souvent exposées pour les répéter ici. Vous trouverez sur ce lieu commun, dans les prospectus des libraires chrétiens, dans les Revues catholiques, dans les ouvrages de Sénèque, de Quintilien, des Pères de l'Église, et surtout de saint Basile, les réflexions les plus judicieuses.

Je vous recommande en particulier le magnifique commen-

(1) Voir le N° 33, Janvier 1874, p. 199.

taire de Bossuet sur le texte de saint Augustin. L'évêque d'Hippone nous montre admirablement comment l'œil de l'âme, habitué à une lumière factice et insuffisante, devient peu à peu malade et infirme, au point de ne plus pouvoir distinguer ni regarder la vraie lumière.

Le livre est comme la parole, que le même Docteur assimile à un ciboire, à un calice ou à une coupe contenant un breuvage de vie ou de mort.

Buffon disait : *Le style est l'homme même;* vous pouvez ajouter : *Et la lecture fait l'homme.*

La lecture est un enseignement qui, par le sens de la vue, insinue peu à peu dans l'âme, sans bruit de paroles, des sentiments, des idées, des doctrines. Tenez pour certain que si nos hommes d'État, de robe et d'épée, sont si éloignés des principes de l'Église, cela tient aux livres et aux écrits périodiques qui, pendant quatre-vingts ans, ont nourri, hélas ! la plupart des esprits en France et dans toute l'Europe.

L'influence des lectures, depuis le coup de grâce qui triomphe d'Augustin, avec le texte de saint Paul, inondé de ses larmes, jusqu'au suicide provoqué par un roman d'E. Sue, teint du sang de sa victime, est un fait si saillant que, je m'abstiens d'insister.

Je n'ajoute qu'un mot pour vous tenir en garde contre une fièvre très-dangereuse; je veux dire la fièvre ou la passion désordonnée de la lecture. Les esprits sérieux et réfléchis savent que pour lire *bien,* il vaut mieux lire *peu.*

Je vous signale à ce propos les remarques de Platon, commentées par de Maistre. Vous y verrez tous les inconvénients de l'exagération, qui fait de l'écriture et des livres le seul moyen de former les hommes.

Il est donc de la plus haute importance pour vous de faire un bon choix de lectures. En dehors des considérations générales vraies dans tous les temps, les préjugés qui ont cours aujourd'hui dans la société, les malentendus, les habitudes des familles les plus chrétiennes, le développement même de l'imprimerie et de la librairie constituent de très-graves écueils

pour vous, qui arrivez au milieu de cette société sans pouvoir aisément discerner les livres bons des livres mauvais.

Notre pays a besoin d'hommes, dit-on sans cesse. Vous êtes un homme, puisque votre volontariat approche, et qu'on va dire de vous : voilà *un homme de plus* sous les drapeaux. Mais l'êtes-vous au sens de M. de Maistre écrivant à sa fille? Or, vos lectures ou vos livres, s'ils sont bien choisis, sont une des conditions qui peuvent le plus contribuer *à faire* de vous *un homme* dans le sens du penseur chrétien.

Je vais donc vous aider à former votre bibliothèque. Dans ce but, je reprends la thèse hardie que je vous avais seulement indiquée, et qui serait pour votre ami Gustave une excellente thèse de doctorat à soutenir devant les Universités catholiques qui se préparent à Lille, à Angers, à Poitiers, etc.

§ II. — LA BIBLIOTHÈQUE D'UN CHRÉTIEN.

Il existe actuellement, dans toutes les branches des connaissances humaines, une bibliothèque catholique au moins égale, pour la forme, tout-à-fait supérieure pour le fond, à celle de l'erreur.

Pour établir cette thèse d'une manière péremptoire, je vous invite à suivre avec moi la marche de S. Thomas dans la démonstration des articles de sa *Somme* théologique. Ne vous effrayez pas. La méthode de l'école qu'on a tant accusée d'obscurantisme est lumineuse et facile.

Saint Thomas signale d'abord *les objections* sans y répondre; puis il établit la doctrine ou *la proposition* (on dirait aujourd'hui *la thèse*) dans ce qu'il appelle la *conclusion*, et il donne en dernier lieu les *réponses aux objections*.

Je me mets donc à votre place, et je fais d'abord de l'opposition :

1° *Videtur quod... Il semble que* les catholiques n'ont pas les éléments nécessaires pour constituer une bonne et riche bibliothèque. En effet, science, littérature, histoire, poésie, comp-

tent presque toutes leurs célébrités et tous les livres vraiment *réussis* dans le camp que l'Église repousse. Donc votre bibliothèque semble impossible.

2° *Il semble* que si les catholiques ont pour eux l'avantage du fond, la forme de leurs écrits est faible, sans éclat, sans attrait. C'est, en général, faiblement écrit. Or, la première condition d'un livre, c'est d'être une œuvre de style au moins autant qu'une œuvre d'idées. Le meilleur livre, s'il n'est pas bien écrit, ne vivra pas.

3° *Il semble* qu'on ne peut paraître dans le monde avec la seule connaissance de livres ou d'auteurs à peu près inconnus du monde; on passe à ses yeux pour un ignorant. Il faut plutôt lire ceux qu'il connaît et qu'il goûte, ne serait-ce que pour les réfuter en pleine connaissance de cause. Mais le monde ne lit pas les auteurs catholiques et les connaît peu. Il sourit à ceux qui lui en parlent. Donc, si la bibliothèque exclusivement catholique est possible, elle paraît inutile.

4° *Il semble* que vos livres catholiques en général coûtent plus cher que les autres, qu'on les trouve plus difficilement. Donc non-seulement votre bibliothèque paraît impossible et inutile, mais encore difficile à acquérir.

5° *Il semble* enfin qu'en la supposant possible, utile et facile à former, elle devrait encore être agréable et fournir à l'esprit les récréations, les délassements dont il a besoin. Or, le roman, la littérature d'agrément, les illustrations, l'*apparatus* et le matériel de ce genre de littérature vous font défaut; on ne le trouve guère que dans des livres qui blessent la moralité chrétienne.

Donc votre bibliothèque semble sinon impossible, du moins inutile, difficile à acquérir, sans aucun charme, et par tous ces défauts, très loin de la supériorite que vous affirmez.

Je crois, cher Léon, avoir bien résumé les objections que vous avez pensées ou que vous entendrez exprimer. Nous les réfuterons tout-à-l'heure. Laissez-moi d'abord, à l'exemple du docteur Angélique, vous donner mon *sed contra,* c'est-à-dire vous citer quelques autorités ou témoignages importants, en fa-

veur de la thèse ; nous en établirons ensuite la conclusion dans toutes les règles.

Je sais que vous aimez qu'on vous donne ce que vous appelez *des démonstrations très-solides et très-fortes* des questions qui vous paraissent douteuses ; vous me saurez donc gré de remonter à des considérations ou à des principes un peu élevés et vous subirez patiemment les divers arguments de la démonstration. Parmi ceux-ci se trouvera une preuve basée sur le fait, et qui consistera dans un catalogue ou plutôt une ébauche de catalogue propre à vous causer le plus profond étonnement et à compléter vos convictions

Voici d'abord mon *sed contra* : J. de Maistre disait dans le sixième entretien des *soirées* : « Ce que Senèque a dit des hommes est encore plus vrai peut-être des monuments de l'esprit : *Les uns ont la renommée, les autres la méritent.* — D'autres prétendent que cette pensée appartient à Juste-Lipse : *Quidam merentur famam, quidam habent* (1). »

S. Augustin, dans ses *Confessions* que vous aimez tant et où vous sentez un si grand souffle de vérité, S. Augustin, après avoir beaucoup lu et s'être longtemps nourri de livres profanes, affirme : *Tout ce qui ne me parlait pas de la sagesse éternelle de Jésus-Christ, alors même que c'était écrit avec talent, distinction et une science solide, n'avait pu satisfaire mon esprit tout entier et le laissait*, dit-il un peu peu plus loin, *incomplet et affamé* : *Quidquid sine hoc nomine fuisset, quamvis litteratum, et expolitum et veridicum, non me totum rapiebat.*

Remarquez déjà au nom de ces autorités très-graves deux points que nous allons constater plus loin : l'un, que les auteurs catholiques sont simplement peu ou mal connus; l'autre, qu'ils doivent être seuls capables de répondre suffisamment à tous les besoins de notre esprit.

Etablissons maintenant la conclusion en quelques propositions simples, courtes, substantielles, dont la réflexion et quelques ouvrages connus complèteront le développement.

(1) Epist. cen., t. I, ep. I.

I. — *Conditions ou principes essentiels qui doivent présider à la formation d'une Bibliothèque.*

Vous m'avez plus d'une fois accordé que la parole, expression de la pensée, doit toujours tendre à exprimer de mieux en mieux le terme final de la pensée : la Vérité; et, par conséquent, son double resplendissement : le beau et le bien. Vous m'avez dit souvent l'invincible tristesse que votre intelligence, image de l'intelligence divine, avait éprouvée quand elle ne s'était pas appliquée à réparer ses traits altérés et à redevenir, par la recherche du vrai, de plus en plus ressemblante à son modèle infiniment beau et infiniment bon. Ce qui est vrai de la parole et de la pensé en général, est vrai de la pensée et de la parole écrites, c'est-à-dire des livres.

Oui, *toute parole écrite*, *tous les livres*, qu'ils traitent de science, d'histoire, de littérature, etc... doivent tendre, en publiant la pensée de l'homme, à publier toujours une image de la pensée divine, de plus en plus fidèle et de plus en plus ressemblante. C'est pourquoi tout écrit en désaccord avec la parole ou le Verbe de Dieu, avec les enseignements du Souverain-Pontife et de l'Eglise, dépositaires du Verbe divin, méconnaît la nature de l'homme, s'attaque à ses tendances invincibles, à sa grandeur et à sa destinée divines. Vous devez donc, si vous vous souciez seulement de votre origine et de votre fin, si vous ne croyez pas être l'image du singe plus ou moins perfectionné de M. Duruy, ou l'être sans but de M. Littré et de M. Tissot, vous devez ne former votre bibliothèque qu'avec des livres dignes de votre intelligence. Créée seulement pour vivre, se nourrir et se réjouir de vrai, de beau et de bien, votre esprit doit considérer une bibliothèque comme un sanctuaire où sont concentrés des trésors de lumière, traditions merveilleusement variées de l'Etre parfait. *Omnis gloria filiæ regis ab intus... circumdata varietate..*

En d'autres termes, la parole et l'écriture sont les organes de la vérité ; cette vérité, qui est Dieu lui-même, s'impose,

avant toute condition secondaire, à l'écrivain et au lecteur. C'est pour rendre témoignage à la vérité qu'il faut écrire des livres, et c'est pour apprendre la vérité qu'il faut les lire. Voilà le principe.

II. — *Les livres catholiques seuls remplissent ces conditions.*

Cette proposition jaillit de la précédente comme de sa source. En effet, puisque les catholiques seuls possèdent et connaissent le Verbe et ses enseignements, seule l'école catholique peut donner l'idéal, les caractères et les lois du vrai, du bien et du beau, capables de reposer pleinement, sans illusion comme sans danger, l'intelligence, la volonté et l'imagination. Je me charge de vous prouver, quand vous voudrez, que les écoles qui s'affranchissent du Verbe et de l'Eglise font, par leurs écrits, plus ou moins avorter les facultés de l'homme.

L'école romantique, sensualiste et réaliste en littérature, l'école sophistique de la critique en histoire, l'école librepenseuse et sceptique dans les sciences, séparent la raison, la volonté et l'imagination de leur principe, de leur modèle, de leur loi et de leur fin, en les séparant de la Trinité divine et de ses révélations. Q'en résulte-t-il? Elles abusent l'imagination par des illusions cruelles ; elles brisent et corrompent la volonté par des avilissements dégradants pour l'individu et la société ; elles trompent et obscurcissent la raison par des erreurs qui la poussent au doute et à la négation d'elle-même.

L'école catholique seule peut fournir les éléments d'ouvrages qui répondent aux vrais besoins de l'esprit humain. S'agit-il, par exemple, de la poésie? Vous accusiez l'Eglise de ne pas développer assez ce genre de littérature, et je vous réponds par cette proposition irréfutable : Jésus-Christ seul a apporté au monde l'idéal de tous les sentiments, de tous les caractères ou de toutes les situations que le poète peut avoir à chanter. Donc, seul Jésus-Christ, auteur du Christianisme, est l'inspirateur et la source de la véritable poésie.

III. — *Il convenait qu'il en fût ainsi aux diverses époques et pour toutes les branches des connaissances humaines.*

Remarquez que cet argument n'invoque qu'une *raison de convenance*, selon le langage des théologiens, et non une nécessité.

Je fais appel à vos souvenirs de controverse. Le Verbe a pris pour se manifester à nous un second corps, qui est l'Ecriture et la Tradition. L'Ancien et le nouveau Testament, les décisions des Papes et des Conciles, l'enseignement des Pères et des Docteurs de l'Eglise forment ce corps infirme, sujet aux imperfections du langage humain, comme le corps charnel du Sauveur était sujet aux infirmités de notre nature. S. Augustin, Tertullien, Origène et Bossuet affirment cette sorte d'incarnation.

Or, je dis : *il convenait*, en dehors des deux communions de la Vérité, celle du corps eucharistique et celle du corps scripturaire révélé, inspiré ou traditionnel, *il convenait* que le Verbe donnât, dans la suite des temps, aux écrivains catholiques, les moyens de le manifester, de le défendre et de le communiquer. Sans doute, cette manifestation devrait être moins réelle et moins directe; mais il convenait qu'elle eût lieu d'une manière très-utile à notre foi par des livres que l'Eglise pût louer et conseiller.

Il convenait que les fidèles trouvassent dans ces livres sinon la Parole, du moins l'écho, sinon la splendeur elle-même du Père, du moins le reflet de la lumière destinée à illuminer tout homme de toute époque dans les divers sentiers de l'intelligence, sciences, lettres et arts.

IV. — *L'histoire confirme la supériorité des livres catholiques pour le bien et le progrès de l'humanité.*

Une cause est connue par ses effets, car l'effet révèle ce qui est dans la cause, dit S. Thomas. Mais si vous vous rappelez bien votre histoire ancienne et moderne, quels ont

été et quels sont les effets des ouvrages de la science et de la littérature profanes et anti-chrétiennes ? Quels ont été et quels sont les effets de la science et de la littérature chrétiennes?

D'un côté, la négation de Dieu, conduisant à l'anarchie dont la conséquence fatale est la barbarie. De l'autre, la religion ramenant la justice et l'obéissance qui ont pour fruit l'épanouissement de la civilisation : voilà le bilan des effets respectifs produits par ces deux sortes d'écrits. Mais si les effets des premiers doivent être rejetés, leur cause doit l'être également, et l'histoire vous force à confesser la supériorité des livres catholiques.

Cependant, me direz-vous peut-être, avec beaucoup de chrétiens qui se contentent d'effleurer ces questions, l'histoire n'est pas pour vous, si l'on considère la beauté de la forme; car, sous ce rapport, rien n'égale la littérature païenne.

L'histoire parle au contraire, sur ce point même, en faveur de ma thèse : elle me dit qu'en dehors du christianisme, les païens n'ayant eu pour eux que la beauté de la forme, cette forme elle-même rendait leurs livres mille fois plus nuisibles à l'homme, et par conséquent vraiment inférieurs. En effet, l'incontestable beauté des formes provoque l'admiration ; l'admiration de la forme incline à celle du fond, et de l'admiration naissent bientôt le désir et le besoin d'imiter. Mais, pour l'homme qui lit des livres anti-chrétiens, l'objet de l'admiration ou de l'imitation ne peut être autre chose que l'objet même de ces livres: des idées fausses ou des mœurs dépravées.

C'est un fait historique qu'une société se fait à l'image de ses lectures, après avoir fait ses livres à l'image de ses mœurs. Les mauvais livres perpétuent et enracinent le mal. La femme française, moins livrée à la lecture de nos historiens et de nos savants rationalistes, a conservé en France la séve de l'esprit chrétien.

V. — *De fait et actuellement les catholiques ont à leur disposition, en dehors des écrivains anti-chrétiens, une riche et bonne bibliothèque.*

Enfin, cher Léon, nous voici arrivés à l'argument qui ne se discute pas et que vous attendez impatiemment. *De fait*, la bibliothèque chrétienne existe ! C'est ce que vous constaterez dans le catalogue que vous apportera ma prochaine lettre, avec *les réponses aux objections.*

Vous y verrez qu'on peut porter le défi à nos adversaires de présenter par exemple, un écrivain comme Gerbert ou Mgr Plantier; un poëte comme Racine ou Corneille ; un historien comme Rorhbacher, Darras ou Champagny; un critique comme Nettement ou Léon Gautier; un polémiste comme Veuillot, Mgr Freppel ou Dom Guéranger ; un docteur comme Mgr Pie ; un orateur comme Bossuet, Lacordaire ou Mgr Berteaud ; des ouvrages considérables, solides, d'une immense érudition comme les *Bollandistes,* la *Patrologie* de Migne, la *Gallia christiana*; un penseur comme J. de Maistre, un philosophe comme Ventura ou Balmès, un politique comme Donoso Cortès, un controversiste comme Mgr Parisis ou Auguste Nicolas, etc. etc. Mais j'anticipe sur le catalogue, et je m'arrête.

On m'avertit qu'un de vos condisciples vient de mourir. Il doit faire en ce moment la terrible lecture du livre de vie ! N'en faisons jamais qui ne soit pas digne de celle-là !

A bientôt, cher Léon,

Tuissimus in Christo.

E. BAILLY,

Des Augustins de l'Assomption.



THOMAS MORUS.

DRAME EN TROIS ACTES (1).

ACTE II.

La scène représente un cachot dans la tour de Londres.

SCÈNE I.

MORUS, *seul.*

Me voici donc dans cette fameuse tour de Londres, d'où l'on ne sort que pour marcher au trépas ! On a choisi pour moi un cachot souterrain, comme pour un criminel dont on craint l'évasion ! — Que la faveur des rois est dangereuse ! Ce n'était pas la gloire humaine que je recherchais, en me laissant porter aux honneurs : je ne voulais qu'être utile à mon pays et à mon roi, et me sacrifier au bonheur de tous. — Eh bien ! je serai sacrifié. Un premier exil a payé mes premiers services, et maintenant...

SCÈNE II.

MORUS, NÉVIL.

NÉVIL.

O Morus ! c'est dans les fers que je vois aujourd'hui le chancelier d'Angleterre !

MORUS.

Oui, Névil, un seul jour m'a vu élevé au faîte des honneurs, et précipité dans le fond de l'abîme.

(1) Voir le numéro de Mars 1874, tom. VI, p. 431.

NÉVIL.

Qui aurait jamais pu prévoir un pareil malheur? Oh! qu'il y a d'ingratitude dans le cœur du roi d'Angleterre!

MORUS.

Il y a plus de faiblesse encore. — Après m'avoir contraint à juger sa conduite et à la réprouver, Henri, à l'instigntion de Cromwell, m'avait presque condamné à mort. Alors Howard, le généreux Howard, pénétrant jusqu'à lui, réussit à déjouer les plans de Cromwell. Henri avait reconnu la précipitation de sa conduite et avait manifesté le désir de me revoir. Howard, transporté de joie, accourt à la prison. Mais pendant son absence, Cromwell a reparu devant Henri, et, par l'astuce de ses paroles, il a détruit toutes les espérances d'Howard. Aussi, à ma vue, et sans que j'eusse proféré une seule parole, le roi, enflammé de colère, et se retournant vers ses gardes, a donné l'ordre de me jeter dans ce cachot souterrain de la tour de Londres. — Mais comment donc avez-vous pu pénétrer jusqu'en ces tristes lieux?

NÉVIL.

A peine eus-je appris que vous étiez conduit à la tour, j'allai aussitôt trouver le roi, et, me jetant à ses genoux, je lui rappelai tous les services que vous lui avez rendus, et réclamai comme une grâce le droit de vous apporter quelques consolations et des espérances : « Des consolations, tant que vous voudrez, m'a-t-il répondu brusquement; mais des espérances, à plus tard! »

MORUS.

Je n'espère plus qu'en Dieu.

NÉVIL.

Je sais qu'Howard va aussi, de son côté, faire des instances très-vives en votre faveur; mais je n'ose rien espérer d'Henri VIII. Depuis que le crime est entré dans son âme, ce n'est plus le même roi, ce n'est plus le même homme. C'est un tyran capricieux, c'est un despote sanguinaire, c'est...

MORUS.

C'est toujours votre roi. S'il a des torts, ne vous donnez pas celui de manquer au respect que vous lui devez, Névil; vous savez tout ce que je souffre d'être séparé de ma famille, d'être traité comme un criminel; eh bien! cher ami, vos paroles ajoutent à mes souffrances.

NÉVIL.

Eh quoi! vous conservez encore quelques sentiments pour un pareil prince!

MORUS.

Comme chrétien, je lui dois le même attachement qu'à tous les hommes; comme sujet, le respect et le dévouement que tout bon anglais doit à son prince.

NÉVIL.

S'il en est ainsi, épargnez-lui donc un grand crime.

MORUS.

Le puis-je sans faiblesse?

NÉVIL.

Oui, Morus, consentez au plan que je vous propose, et vous êtes sauvé.

MORUS.

Que prétendez-vous faire, Névil?

NÉVIL.

Courir à toutes les prisons, en arracher les captifs, nous jeter dans un vaisseau, et cingler tous ensemble vers la France. Ce n'est pas une révolte; c'est un coup de main qu'on veut tenter pour épargner des crimes au cruel Henri.

MORUS.

Et c'est en commettant vous-même un crime que vous prétendez en épargner au roi!

NÉVIL.

Est-ce un crime que de sauver des innocents?

MORUS.

Non; mais Dieu condamne celui qui se révolte contre son roi.

NÉVIL.

Dieu condamne aussi le roi qui frappe les innocents.

MORUS.

C'est à Dieu de le punir, à vous de vous soumettre. Pour moi, je ne vois dans Henri VIII que notre roi. Dieu, qui distribue les trônes à qui il lui plaît, donne des rois aux nations pour les récompenser ou pour les punir. Les bons et les mauvais princes possèdent la même autorité, qui vient du Ciel. Aussi, les chrétiens meurent, et ne se révoltent pas. Sachez, Névil, que rien ne peut vous dispenser de l'obéissance que vous devez à Henri VIII. Vous vous armerez, vous et vos amis, si vous le voulez ; vous prendrez cette tour ; mais je ne m'associe pas à cette rébellion ; je proteste de toutes mes forces contre cette tentative de révolte, et quand même vous enfonceriez les portes de ma prison, j'aimerais mieux mourir ici que d'en sortir au prix d'un crime commis ou seulement approuvé par moi.

NÉVIL.

Morus, songez donc à votre vie, à votre famille, à vos amis.

MORUS.

Ma vie est à Dieu, et sa bonté veille sur tous ses enfants. Névil, ma résolution est arrêtée ; ne prolongez pas la lutte. J'excuse votre démarche ; c'est l'ardeur de votre amitié qui vous égare. Adieu, Névil ; laissez-moi me préparer à la lutte suprême.

NÉVIL.

Morus ! ah ! cher Morus, non, je ne puis !

MORUS.

Névil, avant notre séparation, j'ai une grâce à vous demander. C'est la dernière que Morus réclame de votre amitié.

NÉVIL.

Ah ! dites, laquelle?

MORUS.

Je laisse une veuve et des orphelins. Promettez-moi de consoler la mère et de veiller sur les enfants.

NÉVIL.

Je vous le jure.

MORUS.

Maintenant, adieu, Névil. Demandez pour moi la force d'en haut ; nous nous reverrons au ciel. (*Névil sort.*)

SCÈNE III.

MORUS, *seul.*

Non, il ne m'est pas plus permis de me sauver en approuvant une révolte, que d'acheter mon salut au prix d'une lâche complaisance. Il ne me reste plus qu'à mourir. Allons, affermissons notre âme dans cette pensée : la mort ! la mort aujourd'hui ! la mort sur l'échafaud ! — Infortunés orphelins, ô mes enfants, qu'allez-vous devenir ? Question insensée! Ils deviendront les fils de celui qui est le père de tous les hommes ; ils deviendront vos enfants, ô mon Dieu ! Près de mourir pour vous, je les remets entre vos mains avec leur mère désolée. — Dieu ! que mon âme est émue ! Mes pauvres enfants, les reverrai-je encore ?

SCÈNE IV.

MORUS, ÉDOUARD, HOWARD.

ÉDOUARD, *se précipitant dans les bras de son père.*

O mon père ! mon père !

MORUS.

Mon fils, est-ce bien toi, mon cher enfant? Quoi ? c'est mon Édouard que j'ai sous les yeux? Comment donc as-tu pu parvenir jusqu'au fond de mon cachot ?

ÉDOUARD.

C'est Howard qui m'amène. Il est si bon pour vous et pour moi ! Il vient vous sauver.

MORUS.

Howard, votre générosité me touche jusqu'aux larmes ; mais cessez une lutte désormais inégale. Cromwell règne dans le cœur d'Henri VIII ; les instincts qu'il y remue lui assurent la

victoire. Cessez de me défendre envers et contre tous. Vous ne pouvez plus m'arracher à mon ennemi, et vous pouvez vous compromettre.

HOWARD.

Rien n'est désespéré, Morus ; Henri a refusé de vous voir ; mais quand, sur son ordre, on vous eut emmené et enfermé dans cette prison, je retournai à la porte de son appartement, et quand Cromwel en sortit, je me présentai de nouveau devant le roi. Si vous eussiez vu le visage du courtisan ! Quelle pâleur, quel abattement succéda tout à coup à l'orgueil du triomphe ! Il aurait voulu rentrer, mais j'insistai avec force, et le roi n'a pas osé répondre à Howard par un refus. Je suis encore une fois parvenu à ébranler sa résolution et à lui rendre Cromwell suspect. Henri voudrait vous faire des propositions acceptables et pour vous et pour lui. Tout à l'heure on vous les apportera; je ne les connais pas encore. Quand je lui eus parlé de votre résignation et des sentiments que vous lui conserviez, le roi, touché de cette magnanimité, non moins que de vos services passés, m'a envoyé vers vous : « Allez, Howard, m'a-t-il dit, annoncez à Morus, que je ne désespère pas encore de le sauver, malgré l'éclat qu'il a donné à sa résistance. Et pour lui prouver la loyauté de mes intentions, amenez-lui son fils; peut-être que ses caresses le rendront plus traitable. Courage donc, généreux Morus ! Voyez toutes les concessions que vous pouvez faire ; je vous connais trop pour craindre que vous transigiez avec votre conscience.

MORUS.

Oh ! vaillant Howard ! que votre dévouement me touche ! Mais combien votre attachement à la foi de vos pères me pénètre d'admiration ! Oui, je regarderai toujours ces paroles comme la règle de ma conduite : « Faire toutes les concessions possibles, et rester dans les limites de la dignité et du devoir. Quant à vous, agissez avec prudence. Que je périsse seul ; il ne faut pas que l'influence de Cromwell reste sans contrepoids ; le salut de l'État réclame que vous viviez.

HOWARD.

Le salut de l'État réclame que Cromwell succombe; et que Morus triomphe. Adieu; je vous laisse Edouard; je reviendrai.

SCÈNE V

MORUS, EDOUARD.

MORUS.

Et ta mère, mon fils, et ta sœur, et ton frère?

ÉDOUARD.

Depuis que vous êtes parti, ma mère pleure; ce matin nous l'entourions en pleurant aussi, et elle nous disait : « Mes enfants, bientôt vous n'aurez plus de père, et bientôt après vous n'aurez plus de mère ; je le sens, la douleur me fera aussi mourir. »

MORUS.

Hélas ! que cette pensée est déchirante ! Laisser des orphelins si jeunes au milieu de tant de périls !

ÉDOUARD.

Mais, mon père, vous pouvez sauver votre vie ; Howard me l'a dit, vous n'avez qu'un mot à prononcer.

MORUS.

Mon enfant, si ce mot coûte la vie à mon âme, puis-je le prononcer?

ÉDOUARD.

Mais, un mot, mon père, pour sauver une famille ne peut pas vous perdre.

MORUS.

O parole à jamais regrettable, si tu en comprenais la portée ! Eh quoi ! un mot ! un mot peut me valoir la palme du martyre, comme un mot peut me rabaisser au rang d'apostat ! Y songes-tu, mon fils; tu voudrais que ton père trahît son honneur, sa conscience, sa foi ? Tu voudrais qu'on fît de ton père un apostat? Y as-tu pensé? Ton père, un apostat?

ÉDOUARD.

Pardonnez-moi, mon père; je ne savais pas que cette pa-

role fût criminelle. Oh ! non, je ne veux pas vous faire renier la foi. Vous souvient-il du jour où, avant de revenir à Londres, j'ai reçu mon Dieu pour la première fois ?

MORUS.

Oui, Edourad; tu avais besoin de la force de Jésus-Christ.

ÉDOUARD.

Avant de me bénir, vous m'avez fait jurer d'être fidèle jusqu'à la mort à l'Eglise romaine. Je l'ai juré, mon père.

MORUS.

Eh bien !

ÉDOUARD.

Eh bien ! si vous mourez pour l'Eglise, je demande à Jésus-Christ qu'il me permette de mourir avec vous.

MORUS.

O cher enfant, viens que je te serre dans mes bras. Tes paroles me font tressaillir de joie. Non, rien désormais ne me fera plus trembler. — Que la grâce de Dieu t'affermisse dans la foi et me soutienne dans ce dernier combat. — Mais laisse-moi seul un instant; je sens le besoin de me fortifier par la prière.

SCÈNE VI.

MORUS, ÉDOUARD, CROMWEL.

CROMWELL, *a part.*

Le jeune Édouard ici ! Son père tout en larmes ! Est-ce qu'il aurait cédé ?

ÉDOUARD.

Mon père ! Mon père ! Où suis-je? Voici Cromwell.

MORUS.

Mon enfant, tu es sous la garde de Dieu. Retire-toi, laisse-moi m'entretenir seul avec le ministre du roi.

SCÈNE VII.

MORUS, CROMWELL.

CROMWELL.

Sans doute, les larmes de cet enfant...

MORUS.

Rassurez-vous, Cromwell, les larmes de mon enfant n'ont pas ébranlé ma résolution de rester fidèle à mon Dieu.

CROMWELL.

Je n'en ai jamais douté, Morus. La fidélité que vous avez toujours eue pour votre roi m'est garant de celle que vous conserverez à votre Dieu. Mais tout n'est pas désespéré. Ce matin, Henri, dont le caractère si impétueux ne peut souffrir la moindre contradiction, s'est laissé emporter devant vous à un violent accès de colère. En vous quittant, il n'avait sur les lèvres que des paroles de vengeance, et des ordres terribles étaient déjà donnés. — Je ne veux point, Morus, vous vanter mes services. Névil et le héros de Plodden avaient en vain sollicité votre grâce; à mon tour, j'ai employé, pour le fléchir, les prières et les larmes. Enfin, le succès a couronné mes efforts. Vivez, Morus, le roi vous pardonne.

MORUS.

Grand Dieu! serait-il possible que l'auteur de tous les maux de l'Angleterre?... Vous me trompez, Cromwell.

CROMWELL.

Quittez cette injuste défiance. Quelle âme assez basse voudrait abuser un malheureux? Oui, je le répète, le roi vient d'accorder la grâce de Morus, et, pour prix de ce bienfait, il ne demande de vous qu'une légère complaisance.

MORUS.

Cromwell, il n'est point de complaisance légère, dès qu'on met en péril son salut éternel. Je vous le déclare, les promesses, pas plus que les menaces, ne pourront m'arracher une parole coupable.

CROMWELL.

Conservez, Morus, votre vie et votre innocence. Ce que le roi demande peut s'exécuter sans crime : il vous dispense du serment. Déclarez seulement que les évêques d'Angleterre ayant reconnu la légitimité de son nouveau mariage et sa royale suprématie sur l'Église anglicane, vous, simple laïc,

vous respectez le jugement des prélats sur ces hautes questions théologiques. Prononcez cette parole en présence de la cour, et le roi, satisfait, vous rend tous vos biens avec son amitié.

MORUS.

Mon Dieu, qui lisez dans ma conscience, vous savez que je ne refuse pas la gloire du martyre ; mais puis-je, sans nécessité, m'exposer à la mort? Cette parole, qu'on exige de moi, est-elle coupable? Mon Dieu, éclairez-moi. Cromwell, puisqu'on me dispense du serment, pourquoi ne pas se contenter de mon silence? Ah ! je vous en prie, allez encore réclamer pour moi cette faveur à Henri VIII.

CROMWELL.

Milord, vous connaissez Henri VIII ; vous savez à quel péril j'ai exposé ma faveur et ma vie en contrariant sa colère : je ne puis plus rien. Encore une fois, il n'est plus question du serment.

MORUS.

Je le sais ; mais s'il faut, sans serment, accepter ce que l'Église condamne.

CROMWELL.

Seigneur, le temps presse ; je crains que Henri VIII ne se fatigue de ces lenteurs ; quelle est votre réponse?

MORUS.

O mon Dieu, avant tout je ne veux pas vous trahir ; si cependant je pouvais épargner un crime à mon roi !

CROMWELL.

Morus, quoiqu'il m'en coûte, il faut en finir. Eh bien?

MORUS.

Eh bien ! Milord, allez trouver le roi, dites-lui qu'il peut faire assembler tous les grands de sa cour ; j'irai et je parlerai.

CROMWELL.

Que direz-vous en sa présence?

MORUS.

Ce que Dieu m'inspirera.

CROMWELL.

Le roi demande que je lui rapporte une réponse précise.

MORUS.

Dites-lui... (*Howard entre*).

SCÈNE VIII.

MORUS, CROMWEL, HOWARD.

HOWARD.

Je cherchais Cromwell de la part du roi ; j'aurais pu m'épargner bien des démarches ; Cromwell est toujours auprès de sa victime. Non content de préparer sa mort, il veut encore jouir du spectacle de son agonie.

CROMWELL.

Holà ! gardes ! comment se fait-il?...

HOWARD.

Les portes de la prison n'obéissent pas seulement à vous, milord; et quand Howard est là, les gardes ne répondent qu'à son ordre.

CROMWELL.

Que me veut le roi ?

HOWARD.

Le roi est inquiet de la mission dont il vous a chargé. Il reconnaît maintenant les motifs qui ont dirigé votre conduite, et, craignant que vous n'ayez point mis plus de loyauté à transmettre ses ordres qu'à poursuivre Morus, il veut savoir de votre bouche ce que vous avez dit et ce qu'a promis Morus ; et malheur à vous si vous n'avez pas accompli fidèlement ses ordres.

CROMWELL.

Seigneur, j'ai obéi : j'en prends à témoin Morus lui-même.

SCÈNE IX.

MORUS, CROMWELL, HOWARD, UN OFFICIER.

L'OFFICIER.

Le roi désire savoir au plus tôt quel effet ont produit les

propositions que Cromwell a dû porter de sa part à Thomas Morus.

CROMWELL.

Dites que j'y vais moi-même.

HOWARD.

Qu'on laisse parler Morus, on verra si ses paroles concordent avec les tiennes.

MORUS.

Dites au roi que je suis fort touché des sentiments que Cromwell m'a exprimés; qu'Henri fasse assembler ses lords; je suis prêt à parler.

CROMWELL.

Que direz-vous?

HOWARD.

Dites au roi que je porterai moi-même la réponse de Morus. (*Il fait signe à l'officier de se retirer*).

SCÈNE X.

MORUS, CROMWELL, HOWARD.

HOWARD.

Toi, Cromwell, va-t'en; laisse moi m'entretenir seul avec Morus.

CROMWELL.

Songez, milord, à respecter le ministre de votre roi.

HOWARD.

Cromwell, le ministre de mon roi! Dis plutôt son ennemi, le fléau de ma patrie.

CROMWELL.

Vous ne m'attendiez pas ici, je le vois; ma présence a lieu de vous déplaire, elle trouble et déconcerte vos desseins.

HOWARD.

Tu ne croyais pas non plus, je pense, me voir ce matin au palais, et maintenant à la prison.

CROMWELL.

Tout doit fléchir, tout doit ramper devant le vainqueur de Hull.

HOWARD.

Non, mais le vainqueur de Hull ne tremblera pas devant le geôlier de Morus.

CROMWELL.

Craignez de m'insulter.

HOWARD.

Crains d'outrager mes amis.

CROMWELL.

Vos victoires ne vous mettront pas à l'abri de ma colère.

HOWARD.

Tes perfidies, lâche courtisan, ne tarderont pas à recevoir leur salaire !

MORUS.

Howard ! De grâce !

CROMWELL.

Gardes !

HOWARD.

Tes gardes ne te mettraient pas à l'abri de mes coups. Mais ne craigniez rien, Morus, je ne souillerai pas mon épée de son son sang. Cromwell, c'est l'excès de ta bassesse qui te sauve. Mais crains d'abuser contre Morus de la vie que je veux bien te laisser : Ta tête me répondrait de la sienne.

CROMWELL *en sortant.*

On verra bien.

SCÈNE XI.

MORUS, HOWARD.

MORUS.

Trop généreux Howard, pourquoi vous exposer en vain à tant de périls? En pénétrant dans ces lieux redoutables, ne craignez-vous pas que ces portes de fer ne se referment sur vous.

HOWARD.

Je crains peu Cromwell et ses perfides menaces, Morus ; je ne suis pas plus captif en ces murailles, que le salpêtre dans les flancs du bronze. Mais le temps presse, je rejoins à l'ins-

tant Cromwell chez le roi ; il ne faut pas laisser à ce prince versatile et ombrageux le temps de changer encore une fois de résolution. Vous voulez voir le roi, vous le verrez. Puisse-t-il vous faire des propositions acceptables.

MORUS.

Je ne puis à aucun prix parler contre ma conscience.

HOWARD.

Non, Morus, vous ne le pouvez pas, je le sais. Mais ce qu'Howard ne peut pas non plus souffrir, c'est de vous voir traité comme un scélérat, c'est de vous voir sacrifié par Cromwell, c'est de vous voir abattu le jour de votre triomphe. L'honneur et le salut de l'Angleterre demandent que vous viviez. Adieu, nous nous reverrons. Je vais entretenir Henri VIII, et s'il renouvelle ses premières exigences, eh bien ! l'épée d'Howard a déjà brisé plus d'une chaîne. Adieu.

MORUS.

Howard, pas de violence ! Jamais je n'accepterai une liberté qui aurait coûté du sang. (HOWARD *sort*).

SCÈNE XII.

MORUS *seul.*

O terrible journée ! Sera-t-elle couronnée par le martyre ? Me verrai-je enlever la palme au moment de la cueillir ? Ou bien le roi, revenant à des sentiments plus chrétiens, me rendra-t-il la liberté ? Je ne sais. Secourez-moi, Mon Dieu. Je m'abandonne à votre éternelle Providence.

FIN DU SECOND ACTE.

BIBLIOGRAPHIE.

HISTOIRE UNIVERSELLE, cours méthodique et classique d'après le plan de Bossuet, mis en rapport avec les programmes de l'Université et l'enseignement secondaire des jeunes filles; par l'abbé LOIZELLIER, Inspecteur honoraire de l'Université, ancien Directeur de l'École Normale de Versailles, Chanoine de Soissons, Chevalier de la Légion d'honneur, premier Aumônier du pensionnat des Frères de Passy-Paris. *Deux volumes parus*, chez Lethielleux, éditeur, 4, rue Cassette, Paris. (3 francs le vol., cartonné, 3 fr. 25 cent.)

Nous l'avons dit dans cette même *Revue*, une des grandes difficultés de l'enseignement classique, c'est le choix d'un cours d'Histoire à mettre entre les mains de la jeunesse : l'un pèche par un esprit exclusif ou trop philosophique, un autre est incolore et n'accentue pas assez l'action de la Providence dans la marche des évènements racontés sans liens et sans lumière; celui-ci a des dimensions disproportionnées et fait trop de place à l'anecdote et aux détails; celui-là devient aride à force d'être substantiel et méthodique. Ici, la chronologie est trop abondamment ou trop parcimonieusement mêlée à l'élément historique; dans d'autres cours, les auteurs négligent ou laissent dans l'ombre les éclaircissements géographiques. En dire assez sans en dire trop, intéresser sans perdre de vue le temps limité qu'on peut consacrer à cette étude, éclairer suffisamment et avec ordre les aperçus successifs de ce grand tableau, tel est le problème à résoudre, tel est le plan à réaliser; et telle en est l'importance, qu'on a pu considérer une grande Histoire comme étant plus facile à écrire qu'un bon cours classique d'Histoire universelle.

Aucune de ces difficultés n'a échappé à M. l'abbé Loizellier, aucune de ces conditions n'a pu le décourager : loin de croire que la composition d'un cours classique puisse être improvisée légèrement, l'auteur, en s'imposant une tâche qui était à ses yeux une véritable

mission, ne s'est dissimulé ni les obstacles, ni les écueils ; il a résolûment mis à profit l'expérience acquise par vingt ans de veilles et par un long usage de l'enseignement historique, en consacrant le fruit de ce long exercice à la composition d'un Cours d'Histoire à l'usage de la jeunesse de nos écoles catholiques.

Nous ne prétendons pas que l'auteur du *Cours méthodique et classique d'Histoire Universelle* ait évité tous les écueils et surmonté toutes les difficultés d'une pareille entreprise ; mais nous devons reconnaître dans ce *Cours* un ensemble de précieuses qualités, trop rares dans nos histoires classiques ; nous voulons surtout applaudir à l'idée qui a présidé à son exécution, et dont nous savons bien que tous n'approuvent point l'application, quand cependant il est plus que jamais nécessaire, comme l'a dit quelque part M. de Carné, de « remettre Dieu en pleine possession de l'Histoire. » A la suite de l'illustre précepteur du Dauphin, l'auteur, au lieu de séparer l'Histoire profane de l'Histoire religieuse, s'applique, non-seulement à montrer l'action incessante de la Providence dans la conduite des peuples, et l'œuvre vigilante de celui de qui relèvent tous les empires, mais à faire servir l'histoire du peuple de Dieu comme de piédestal à l'édifice historique, et à faire marcher parallèlement, ou plutôt à fondre ensemble l'histoire des peuples et de leurs institutions avec l'histoire de l'Eglise catholique, « qui touche à tous les peuples, qui est le phare lumineux vers lequel doivent se diriger toutes les nations, et qui, enfin, constitue l'*unité de l'Histoire*... » En conséquence, M. l'abbé Loizellier, fidèle à cette grande pensée, et prenant comme pour base de sa méthode cette parole de Fénelon : « l'homme s'agite et Dieu le mène, » n'a pas cru qu'on pût écrire l'histoire des hommes et des peuples sans faire ressortir le lien qui unit à Dieu les peuples et les hommes. C'est pourquoi il rapproche tous les évènements avant Jésus-Christ, de l'histoire du peuple qui conserva l'ancienne loi, et, pour l'ère chrétienne, de l'histoire de l'Eglise universelle, dépositaire de la Loi nouvelle. C'est qu'en effet, pour les disciples de Bossuet, l'humanité apparaît, à la lumière de la Bible et de l'Evangile, comme un livre qui n'a que deux pages, la première au-delà, la seconde en-deçà de la Croix : le Christianisme est le grand ouvrage dont le Judaïsme ne fut que la préface (1). — Ce plan n'est pas nou-

(1) Voyez la belle *Introduction* dont M. Alfred Nettement fait précéder son édition du *Discours sur l'Histoire Universelle*. (Lecoffre, éditeur).

veau : Rollin (un universitaire pourtant, mais un universitaire du grand siècle), n'en comprenait point d'autre, lorsqu'il constatait que « c'est la Providence divine qui, de toute éternité, a réglé et ordonné l'établissement, la durée, la destruction des royaumes et des empires, soit par rapport au plan général de tout l'Univers connu de Dieu seul, soit, en particulier, par rapport au peuple d'Israël, et encore plus par rapport au Messie et à l'établissement de l'Eglise, qui est sa grande œuvre et le but de ses autres ouvrages. » Quant à nous, qui, dans notre enseignement et dans nos humbles écrits, avons toujours marché à la lumière de ces principes et proclamé hautement ces doctrines, nous ne pouvons qu'applaudir à tous les efforts tentés dans l'intérêt de l'Histoire ainsi envisagée et enseignée.

Dans l'Histoire de M. l'abbé Loizellier, tout marche de front : l'histoire religieuse, comme base et source inspiratrice, ou plutôt comme foyer central ; l'histoire profane, dont le tissu n'est ni trop lâche, ni trop serré ; la Chronologie, à l'aide de tableaux synchroniques bien disposés ; et, enfin, la géographie, grâce aux nombreuses cartes spéciales insérées dans le texte du volume, à l'endroit même où elles deviennent nécessaires à consulter. Ces dernières innovations constituent un secours puissant pour l'élève, les tableaux lui permettant de revoir en entier, en trois ou quatre heures, un volume une fois étudié, et les trente cartes ou plans de chacun de ces volumes, l'obligeant à s'arrêter sur la topographie des lieux, au risque peut-être de favoriser son indolence en lui épargnant des recherches dans un atlas. Il est vrai, ces dessins, comme l'observe l'auteur lui-même, ne flattent pas l'œil comme les gravures sur cuivre ou sur pierre ; mais l'élève, croyons-nous, ne doit pas chercher la perfection artistique là où il lui suffit de trouver un surcroît de clarté, un moyen facile de fixer promptement ses idées en aidant sa mémoire. — S'il nous était permis de signaler une lacune, nous oserions regretter l'absence de résumés sommaires placés à la fin de chaque chapitre, ou au moins de chaque époque, et heureusement introduits dans plusieurs histoires classiques, sans préjudice des tableaux synoptiques.

Ajoutons, enfin, que M. l'abbé Loizellier nous paraît avoir très-convenablement réparti les proportions de ce Cours, divisé en trois parties, formant chacune un volume in-12, savoir : l'*Histoire ancienne* (comprenant l'*Histoire sainte* et l'*Histoire romaine*), publiée il y a environ six mois ; l'*Histoire du moyen âge*, que l'éditeur vient de mettre en vente à l'heure où nous écrivons ; et l'*Histoire moderne*, pro-

mise et annoncée pour le mois d'avril prochain. L'auteur espère, en outre, être en mesure de livrer au public, à la rentrée d'octobre, un 4e volume, contenant l'*Histoire contemporaine*.

Si nous avons attendu jusqu'à ce jour à recommander le Cours classique d'Histoire de M. l'abbé Loizellier, déjà adopté dans plusieurs maisons d'éducation, ce n'a été qu'afin de pouvoir constater le perfectionnement apporté à l'exécution des cartes intercalées dans le texte, qui, dans le premier volume, laissaient réellement trop à désirer au point de vue de la finesse et de la netteté. Cette exécution est confiée désormais à M. J. Geisendorfer, déjà occupé à la reproduction des cartes et plans de l'*Histoire ancienne*, qui, dans les nouvelles éditions de ce premier volume, ne laisseront rien à envier aux cartes des volumes suivants.

L'Abbé J. Tolra de Bordas.

DE VIRIS ILLUSTRIBUS URBIS ROMÆ. Nouvelle édition revue et annotée par MM. Courval et Lejard, professeurs au Petit-Séminaire de Séez, 1 vol. in-18°, chez MM. Poussielgue, rue Cassette, 27, Paris. Prix : 1 fr. 60.

Cette édition, réclamée par un bon nombre de maisons d'éducation, a pour but d'empêcher le *De Viris* d'être un livre dangereux pour la jeunesse, en modifiant légèrement certains passages, en qualifiant par un mot des faits qui sont donnés sans aucune réflexion, en adoucissant cette teinte républicaine et sauvage que revêtent les hommes et les choses depuis le commencement jusqu'à la fin.

Rendre le *De Viris* chrétien autant qu'il est possible de le faire, telle a été la pensée des auteurs de ce travail. Pour mener à bien cette entreprise, ils ont dû recourir aux textes dont Lhomond s'était servi, et cette étude consciencieuse leur a permis d'atteindre leur but sans faire à ce petit ouvrage des changements trop considérables.

Des notes en français, placées au bas des pages, donnent des éclaircissements sur les points de grammaire et sur les questions d'histoire, de mythologie, etc. Le dictionnaire et la table géographique ont été également revus et augmentés.

Dans le cours du livre, quatre chapitres ont été intercalés sous les titres ci-après, pour montrer aux enfants les côtés défectueux de cette civilisation qu'on leur a fait trop admirer.

1. *Divitum in Romana Republica conditio.*
2. *Pauperum in Romana Republica conditio.*
3. *De Gladiatoribus.*
4. *De Servitute apud Romanos.*

Cet ouvrage, ainsi modifié, est appelé à rendre service à l'enseignement dans les Colléges catholiques et dans les Petits-Séminaires où l'on continue à mettre entre les mains des élèves de sixième un auteur dangereux à plus d'un titre, et nous félicitons les auteurs d'avoir entrepris ce travail. Nous pensons d'ailleurs que cette œuvre de préservation doit se compléter par l'étude du *De viris illustribus Ecclesiæ,* bien autrement utile pour des élèves chrétiens que celle de Cornélius Nepos, même expurgé.

ŒUVRE DE L'APOSTOLAT CATHOLIQUE

Par l'imprimerie et la propagande des bons livres.

Après des vicissitudes diverses, l'illustre Abbaye de Lérins, qui remplit une si importante mission et jeta un si vif éclat sur la Gaule Chrétienne, vient d'être rendue à sa première destination. Occupée aujourd'hui par les Religieux Cisterciens de Sénanque, sous les auspices de Mgr de Fréjus, PIE IX en a fait le siége de la résidence du Vicaire-Général de l'Ordre.

Les Cisterciens de Sénanque, en foulant cette terre qui fut autrefois l'Ile des Saints et une pépinière d'Évêques, croient voir se lever devant eux et entendre les Honorat, les Hilaire d'Arles, les Agricol d'Avignon, les Siffrein de Carpentras, les Maxime de Riez, les Eucher de Lyon, et une foule d'autres saints personnages leur dire comme Dieu à Moïse : *Locus in quo stas terra sancta est.* C'est pour le Religieux surtout que noblesse oblige. Elle l'oblige, en lui faisant abdiquer tout intérêt mondain, à se dépenser tout entier pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Mais si la mission des Moines poursuit toujours le même but, elle se modifie dans l'emploi des moyens, selon les besoins du temps.

Aux Moines, la gloire d'avoir défriché nos forêts, assaini nos marais et civilisé nos pères, en ennoblissant à leurs yeux le travail des mains. Leurs travaux d'érudition, les nombreux manuscrits qu'ils nous ont légués, attestent qu'ils cultivaient, avec non moins de succès, le champ de l'intelligence. D'autres, voués à un travail plus modeste,

nous ont conservé les lettres profanes et sacrées, en passant leur vie à en multiplier les copies.

Depuis l'invention de l'imprimerie, quelques Ordres religieux seulement, comme les *Mechiteristes*, à Venise, se sont voués au travail de la typographie. En voyant tout ce que la mauvaise presse produit de livres impies et immoraux, les Moines de Lérins se sont demandé si le meilleur moyen de la combattre, ne serait pas de multiplier les bons livres.

La réponse à l'appel qu'ils adressent au Clergé et aux Fidèles, leur dira si l'œuvre à laquelle ils veulent se dévouer est dans les vues de Dieu (1).

A ces fins, avec l'Approbation de l'Ordinaire, est fondée *l'Œuvre de l'Apostolat catholique par l'Imprimerie et la Propagande des bons livres,* dont le Siége est à Lérins.

ARTICLE PREMIER. — Le RR^me P. Marie-Bernard. Abbé de Lérins, Vicaire-Général de l'Ordre, est Directeur de l'Œuvre.

ART. II. — Le RR^me P. Abbé fait appel au Clergé et aux Fidèles, afin de créer par leur charité, le capital nécessaire pour l'établissement d'une imprimerie au Monastère de N.-D. de Lérins.

ART. III. — Le Directeur de l'Œuvre, comptant sur le zèle des âmes chrétiennes, demande une offrande de *Cinq Francs*, par laquelle on acquiert le titre de *Fondateur de l'Œuvre,* et on a droit, pour toujours, à l'union et à la participation des prières, œuvres et pénitences des Religieux Cisterciens résidant à Lérins.

ART. IV. — Les Fondateurs de l'Œuvre qui voudraient participer à la propagation des bons livres dans une plus large mesure, acquerront des titres d'autant plus grands à notre reconnaissance.

ART. V. — Les Fondateurs de l'Œuvre auront le privilége de prendre, au prix de revient, tous les livres qui seront publiés, et dont, sur leur demande, il leur sera adressé le catalogue.

ART. VI. — Le principal but de l'Apostolat catholique par l'imprimerie, n'est pas seulement d'imprimer et de fournir des livres au prix le plus réduit, mais de les distrihuer gratuitement selon l'abondance des ressources dont il pourra disposer.

ART. VII. — En réclamant un secours pécuniaire manifestement indispensable, l'Œuvre demande, en même temps, le secours de la prière, sans laquelle on ne peut rien, et avec laquelle on transporte les montagnes.

(1) N. S.-P. le Pape, après avoir lu attentivement la supplique adressée à Sa Sainteté par le RR^me Père Abbé de Lérins, au sujet de l'Œuvre, s'est écrié avec la plus vive satisfaction : *Je ne puis qu'approuver ceux qui ont le courage d'opposer du contre-poison à la mauvaise presse, et bénir les Moines qui travaillent à une œuvre si sainte.*

Et il a daigné écrire de sa propre main, au bas de la supplique, ces consolantes paroles :

Die 29 junii 1873.

Dominus benedicat operarios et opus. Arguite in omni patientia et doctrina sana.

VARIA.

UN PROJET DE PROGRÈS.

Tous les ans, l'État, faisant fonction d'artiste universel, reçoit, juge et expose, au milieu d'immenses réclamations, les ouvrages des artistes vivants.

Cette gestion du sentiment artistique de la nation a eu de tels inconvénients, que l'État ne se sent plus la force de lutter; il a pris un terme moyen; il y renonce en principe, et la conserve provisoirement.

Le rapport du Directeur des beaux-arts présente une trop grande importance, au point de vue de la question de la liberté de l'Enseignement supérieur, pour n'avoir pas une place ici; nous en citerons deux passages :

« Pendant les dix-huit années qu'il m'a été donné d'étudier les évolutions continuelles de nos expositions et leur histoire, j'ai pu reconnaître combien leur organisation, à son origine, était plus sensée et plus logique qu'elle ne l'est aujourd'hui. Ce sont les artistes français qui, dans la seconde moitié du dix-septième siècle, ont inventé les expositions d'arts. Ce sont eux qui, constitués en académie royale de peinture et de sculpture, académie où étaient appelés, sans limite de nombre, tous les artistes ayant fourni preuve certaine de leur talent, ont ouvert au public, depuis 1667, ces Salons qui ont été les fêtes de notre art national durant deux siècles. Ils les ont préparés eux-mêmes, administrés eux-mêmes pendant 140 ans, sans que l'État se mêlât autrement de leurs affaires que pour leur fournir, soit au Palais Brion, soit au Louvre, le local nécessaire à une solennité dont devait tant profiter le goût public dans notre pays. Durant cette longue période, nulle plainte, nulle demande d'intervention ne se sont élevées parmi eux.

Depuis le commencement de notre siècle, les divers Gouvernements, mûs par un sentiment généreux de protection et n'ayant plus devant les yeux cette association considérable à laquelle incombait jadis tout naturellement la tâche de choisir et d'exhiber les œuvres d'art que réclamait périodiquement la curiosité des amateurs, ont cru

bien faire en assumant eux-mêmes le soin et la responsabilité des expositions. Mal leur en a pris. Il n'est plainte, juste ou injuste, qui ne se soit élevée contre les règlements d'admission, contre les jurys, contre les systèmes de récompenses. L'Administration n'a rien gagné et a, de gaieté de cœur, compromis son prestige en se mêlant d'une affaire qui se pouvait conduire sans elle. *Les artistes, en somme, connaissent mieux que l'Administration l'esprit général qui anime leur confrérie;* ils ont le sens très-passionné, il est vrai, mais très-délicat, des courants nouveaux qui s'établissent dans l'art.

« Je pense, Monsieur le Ministre, que l'Administration n'a point à se fourvoyer dans ces querelles qui profitent aux ateliers, les animent et les échauffent, mais où elle a mauvaise grâce à vouloir imposer son influence, qui passe facilement pour une tyrannie et à laquelle le temps peut trop souvent donner tort. »

« .... Nos artistes peuvent avoir reconstitué demain, dans un cadre plus large et à la vraie mesure de notre temps, cette ancienne académie de peinture et de sculpture..., institution tellement libérale, que les lois de 1792 ne la comprirent jamais dans la condamnation des corporations (ce n'est pas une raison démonstrative), et qu'elle ne fut dissoute que par le désordre général (lisez la Révolution), après avoir servi de modèle à toutes les académies d'art que l'Angleterre, et l'Autriche et l'Espagne, et la Russie, et le Danemark, et la Suède, l'Europe entière en un mot, organisèrent au XVIIe siècle, et dont la plupart prospèrent encore (tandis que l'État, enseignant et administrant, a tout anéanti en France).

« Le jour où notre Académie nationale... aura donné des preuves de sa sagesse..., de son aptitude à conduire ses affaires..., je ne désespère pas qu'il ne vous plaise, M. le Ministre, de l'immiscer peu à peu aux choses d'enseignement qui intéressent... la rénovation de notre École (encore un lièvre levé) de notre École, aujourd'hui Dieu merci (!) si florissante *encore*, mais que l'immense faveur dont elle jouit dans le monde peut épuiser et compromettre rapidement, si elle ne se préoccupe point à temps de la question des études graves et fortifiantes. — (Cette dernière phrase est ravissante.) —

« Toutefois, conclut le Directeur des Beaux-Arts, à la veille de l'Exposition, il est trop tard pour agir, et le lendemain même de l'ouverture de l'Exposition, je replacerai, M. le Ministre, le projet sous vos yeux, et, pour le moment, j'ai l'honneur de vous soumettre, comme de coutume, le règlement, etc. »

Voici la fin :

« Je ferai en sorte que les artistes, pour la dernière fois que l'Administration aura à préparer leur salon annuel, n'aient pas à se plaindre *trop amèrement* de la sévérité de ses prescriptions, *et qu'ils gardent bon souvenir de la façon dont elle exerça une fonction qui, à mon sens, n'eût jamais dû lui appartenir.* »

Très-bien.— Mais puisque l'administration prend une dernière fois la responsabilité, nous lui signalons, avec beaucoup d'honnêtes gens, l'opportunité de resserrer dans les mêmes salles les études sur le nu, lesquelles anatomies sont arrivées, sous les auspices de l'Etat, à s'étendre dans de telles proportions au salon, que le palais de l'Exposition a pris peu à peu les aspects d'une vaste maison de prostitution où les gens qui se respectent n'osent plus pénétrer.

Dans le projet des statuts qui suit ce rapport, il est dit que l'académie nationale à créer aurait la faculté d'accepter des legs et des donations.

Ce projet est donc une lueur d'espérance pour ceux qui aspirent à arracher aussi aux mains de l'Etat l'Enseignement supérieur et à le constituer dans des conditions de durée.

J. G.-D.

LA CONQUÊTE D'UN FAUTEUIL.

La guerre de 1870 allait éclater.

L'Académie française crut faire un coup d'éclat, et fit un Académicien.

Elle ne l'avait pas cueilli sur les plates-bandes où poussent les immortels, dans les rayons où dorment les œuvres choisies, elle l'a trouvé entre les feuillets vulgaires d'un portefeuille ministériel : c'était M. Ollivier.

A défaut d'autre parfum, cet Ollivier avait bonne odeur à la cour et puis il avait tant d'avenir !

Quand il fut proposé aux suffrages, l'Assemblée, prudente et sage frémit d'enthousiasme, un sang qui semblait glacé par les ans, bouillonna dans les veines et les murs eux-mêmes de l'Institut tressaillirent de l'illustration qu'ils allaient renfermer.

Ollivier se rappela qu'un grand capitaine avait commencé ainsi, et

considérant au palais de Saint-Cloud, les beaux orangers que les Prussiens n'avaient pas encore détruits; il se dit victorieusement: Je suis l'oranger; l'Académie c'est la caisse où je vais me pousser pour ombrager le monde.

Cependant une députation accourait vive et alerte au palais impérial, les habits verts des envoyés étaient joyeux comme le printemps, ils déposèrent au pied du trône l'hommage de la nouvelle élection.

Le souverain d'alors félicita l'Académie de son bon goût, et il embrassa son premier ministre devant les ambassadeurs qui furent ravis.

Mais Olivier était de la religion constitutionelle dont un des dogmes est d'asseoir les ministres sur des fauteuils peu équilibrés; celui d'Ollivier fit une complète culbute.

Ceci est l'histoire ordinaire, mais ce qui est curieux c'est d'apprendre comment l'enfant trouvé des muses, voulant par une ambition sans égale, porter à la fois la branche d'olivier et la couronne de laurier, faillit perdre même ses palmes d'académicien................

....

Le nuage sanglant de l'invasion a passé sur la patrie, le cœur léger de l'avocat (il est redevenu avocat) n'a pu se faire percer par l'ennemi, il se doit conserver au pays. Comment en effet compromettre la vie d'un académicien qui n'a pas prononcé son discours; on ne meurt pas sans baptême.

Après la guerre étrangère, les vastes idées libérales de l'ancien ministre eurent leur épanouissement sous la Commune, les provinces et les milliards partirent et la paix revint; Ollivier aussi.

Que faire après une paix honteuse? On peigna pour l'Académie un discours d'usage pour réception.

Il sera rendu compte d'une parole inutile, mais d'un discours de réception à l'Académie quel compte rendre? Nous n'essaierons pas.

Le discours fut présenté; il fut accepté avec la formule sacramentelle. M. Ollivier est, etc.

Tout cela était régulier.

Cependant Napoléon III est mort en exil; les dorures de ses ministres ont vieilli; un académicien républicain a siégé au pouvoir et

pour honorer ce règne, l'Académie, qui a nommé Ollivier, a nommé aussi Littré, elle a même jugé bon de saluer un soleil levant en envoyant un coup de pied au soleil couché et elle a élu le prince duc d'Aumale!

Qu'êtes-vous donc devenue, frétillante députation qui sollicitiez de l'ex-empereur son premier valet pour collègue.

Je sais bien que c'est en pleine République que l'Académie a été assez osée pour nommer un prince à côté de Littré; mais c'est un si bon prince, il a consenti à sacrifier, puisqu'on l'exigeait, son titre héréditaire, et il a figuré à la séance de réception en renonçant ce jour là, à être prince.

Un autre prince, il est vrai, élu académicien, et à qui l'on refusait de le nommer par son nom, envoya rudement promener les quarante immortels, et, sans vouloir leur faire de discours, vint s'asseoir tout botté à l'Académie, qui le garda prince.

Quoiqu'il en soit l'Académie de 1874 qui ne pense plus comme celle de 1870, remarqua dans le discours adopté dans son bureau, — horreur! — plus de dix lignes ou l'ex-premier ministre rend hommage à son ancien maître l'ex-empereur.

M. Guizot n'hésite pas à déclarer, avec ses cheveux blancs, que cela déshonore l'Académie et qu'il faut, par un coup-d'Etat, jeter le discours par-dessus la coupole.

Aussitôt on dépêche le perpétuel secrétaire des perpétuels immortels, le professeur Patin, qui, en termes corrects, démontre à Ollivier l'inconvenance de sa phrase.

Ollivier regimbe et formule ses sentiments dans une lettre, style noble, genre indigné.

Qui a raison?

Au fond, nous serions tentés de nous rallier à Ollivier; car on lui refuse de lire à l'Académie, le jour de sa réception, un discours qui serait, à proprement parler, son seul titre littéraire pour y entrer, et, dans cette lettre précisément, le passage qui justifie l'élection et le place, lui, dans le seul rôle qui lui appartienne; on le discute, lorsque depuis trois ans déjà il touche les honoraires!

Malheureusement pour notre client, sa lettre de protestation manque absolument de sel gaulois; c'est un plat vulgaire qui n'est pas même assaisonné d'une démission, et cette lettre fade est publiée dans

les journaux avec un *post-scriptum* immense qui est le discours lui-même.

Si M. Ollivier eût été un Corneille, il eût sans doute écrit sobrement :

« Messieurs,

« Je vous défie de trouver dans mes œuvres, dans mon passé, un autre titre à vos suffrages littéraires que mon rôle de serviteur de Napoléon III. Vous m'avez voulu quand mes galons vous faisaient honneur ; je me fais honneur de mes galons. Libre au prince de renoncer à son titre ; le valet garde le sien, et en cela il montre plus de noblesse que l'Académie toute entière, à laquelle il a l'honneur d'envoyer sa démission.

OLLIVIER,
Ex-académicien-ministre. »

Aussitôt, grand désordre dans les immortels ; ils se fussent assemblés en tumulte, et, pour effacer la honte de ce soufflet, ils l'eussent déclaré non-avenu. Un académicien est forcément immortel ; on ne peut pas le croire démissionnaire, et M. Ollivier eût été majestueusement prendre place au banc des immortels déclassés.

V. DE PENNICAULT.

REVUE DU MOIS.

UNE COURAGEUSE CIRCULAIRE.

M. le Ministre a envoyé, le jour de l'an, à MM. les recteurs, une circulaire relative aux plaintes suscitées lors de la discussion du budget, par l'installation déplorable des établissements d'enseignement supérieur de l'Etat.

Cette pièce officielle constate que ces plaintes remontent à « plus de trente ans, » en s'accroissant, et elle continue ainsi :

« Avec le temps, avec les hésitations, les ajournements, ce qui était inconvénient est devenu obstacle ; les bâtiments dont on nous signalait jadis l'insuffisance sont aujourd'hui *inhabitables ;* par suite du défaut d'espace, *nos collections scientifiques se sont transformées en magasins ;* et, par ce même motif, les directeurs de nos laboratoires, là où il existe des laboratoires, ont été conduits, soit à en refuser l'accès à leur élèves, soit à placer ces jeunes gens *dans des conditions de travail également contraires au progrès des études, à la discipline et même à l'hygiène.* Pour tout dire..., un trop *grand nombre de Facultés sont impuissantes à remplir, dans leur état présent, les obligations qui leur sont imposées à l'égard des élèves et à l'égard de la science ;* ENCORE MOINS SONT-ELLES EN MESURE DE SOUTENIR LA CONCURRENCE DES UNIVERSITÉS ÉTRANGÈRES SI LARGEMENT DOTÉES... LE MAL EST DONC PROFOND, IL EST CERTAIN, IL NOUS COMPROMET A TOUS LES POINTS DE VUE... »

Nous ne pouvons qu'être profondément touchés des aveux officiels de l'Université, et d'une confession publique qui rappelle l'ancienne discipline de l'Eglise ; vraiment, si l'Université avait la contrition et le ferme propos de ne pas continuer, nous lui voudrions l'absolution.

Un autre passage de la circulaire nous donne à méditer encore : « Un crédit de 82,000 francs est inscrit au budget des bibliothèques; mais c'est en échange d'un nouveau droit annuel de 10 francs imposé aux étudiants au bénéfice du Trésor. » Or, dit le ministre, dans la situation actuelle, ce crédit va se trouver absorbé par des installa-

tions, car, en plus d'un lieu, *tout est à créer* (achats de livres, locaux appropriés, mobilier, chauffage, éclairage, personnel pour le prêt et la surveillance) ; « mais il y a un intérêt de premier ordre à satisfaire, et je compte que vous n'épargnerez aucun soin. »

Il paraît donc qu'avant la nécessité de gagner les 10 francs pour le Trésor, on épargnait beaucoup les soins; les élèves étaient souvent auprès des bibliothèques comme auprès d'un objet à créer *ex nihilo*.

Nous n'insistons pas.

On ne manquera pas de nous dire encore que nous sommes trop sévères en face des bonnes volontés de l'Etat enseignant. Nous répondrons toujours que nous voulons louer les efforts des catholiques que renferme l'Université, et qui cherchent à atténuer le mal ; mais que l'institution elle-même mérite toutes les sévérités. L'institution de l'Université a été bien autrement cruelle pour l'Eglise, qui avait couvert la France de riches collections, de bibliothèques d'étude, d'établissements scolaires, qui les administrait, les développait, les enrichissait à la gloire du pays, sans toucher aux deniers de l'Etat. Alors, il n'y avait point à produire la série invraisemblable de reproches que les discussions du budget viennent de mettre au jour, et cependant l'institution de l'Université, au nom de ses grâces d'Etat, a donné à l'Eglise un brevet universel d'incapacité administrative et scientifique, et a tout enlevé à son profit.

Aujourd'hui, que la décadence est duement constatée, qu'elle s'est étendue à toutes les branches de l'enseignement d'Etat, que les ministres de l'Instruction publique, les rapporteurs de budget, les orateurs des Chambres l'ont affirmé comme nous, est-il bien sévère de demander humblement, non pas une restitution (1), mais le droit de reconstruire, sans le secours du budget, la ruche qu'on a dévastée, et de refaire dans l'enseignement supérieur la gloire anéantie de la France.

AUTRES CIRCULAIRES.

Dans une autre circulaire du 17 janvier, M. le Ministre recommande aux instituteurs d'épurer les bibliothèques scolaires protégées par M. Goblet, et qui prêtent aux habitants de la campagne les livres abominables qu'on a cités à la Chambre, lors de la *discussion du budget*

(1) Des discussions du budget ont révélé qu'un grand nombre des constructions affectées à l'enseignement supérieur de l'Etat, proviennent des fondations de l'Église, confisquées par la Révolution.

de ces écoles; voici les termes délicats de M. le Ministre pour désigner les ouvrages insinués par la ligue de l'Enseignement : « Dans les années désastreuses que la France vient de traverser, il est à craindre que des ouvrages pouvant offrir quelques dangers se soient glissés dans ces bibliothèques. »

En somme, c'est une bonne mesure quoique MM. les Curés soient plus à même que MM. les Instituteurs de juger les livres qui offrent quelques dangers.

Au moment où les Comités catholiques mettent à leur ordre du jour: l'importance que les catholiques doivent attacher à leur admission dans les délégations cantonales, il est utile de signaler une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, du 24 janvier, qui recommande de reconstituer ces délégations, là où elles ont cessé d'exister, et de leur donner plus d'importance. M. le Ministre rappelle que « seuls les délégués cantonaux peuvent autoriser les personnes qui, dans un but charitable et sans rétribution aucune, veulent enseigner à lire et a écrire aux enfants (loi de 1850, art. 29).

LE BUDGET DE LA DÉCADENCE.

Comme complément de tout ce que nous avons dit du budget, nous relevons quelques-unes des créations auxquelles le vote de ce budget a donné lieu.

Au collége de France : Création d'une chaire *d'histoire et de la philosophie moderne*. (Décret du 1er Janvier.)

Les élucubrations d'un professeur du collége de France, à propos des élucubrations de la philosophie moderne, ne pouvaient pas attendre le fonctionnement des nouveaux impôts pour se produire devant les bancs officiels et vides du collége de France; ces bancs devant lesquels ont péroré avec succès Michelet, mort hier, Edgar Quinet, encore vivant, Renan, titulaire, Guizot Guillaume, récemment nommé, etc. etc.

M. Nourrisson, membre de l'Institut, est nommé titulaire.

Au même collége de France : création d'une chaire de philologie et d'archéologie assyriennes. (Décret du 1er janvier).

Cette pauvre Assyrie avait attendu si longtemps, qu'on ne pouvait pas non plus, sans doute, la faire attendre davantage.

M. Oppert, nommé titulaire, s'empressera donc d'enseigner à la France, en son collége, qu'il y a eu d'autres grandes nations très-versées en philologie et archéologie, tombées avant elle en décadence.

Pour l'amour du grec et en exécution de la loi du 29 décembre dernier, une *chaire de poésie grecque* est créée à la Faculté des lettres de Paris; et d'autre part, la *chaire de littérature grecque* de la même Faculté prend le titre de *chaire d'éloquence grecque*; cet épanouissement de l'ordre attique en deux branches était, paraît-il, urgent.

L'heureux jardinier titulaire de la nouvelle branche est M. Girard, docteur ès-lettres.

Une 2me *chaire de botanique, classification et familles naturelles* est plantée au *Museum*. Elle sera occupée par M. Bureau.

A la Faculté de médecine de Montpellier : Création d'une chaire d'anatomie pathologique et d'histologie.

Nous sommes trop profanes pour apprécier ce que ce nouveau sacrifice de la France malade au temple d'Hippocrate, lui apportera de salut ; mais nous regrettons que, pour obtenir le crédit, on ait fait miroiter à la chambre la similitude de ce nouvel enseignement avec celui donné à Paris par M. Robin.

Création de chaires de thérapeutique aux écoles préparatoires de médecine et de pharmacie d'Angers et de Rennes (Décrets du 12 janvier), et de trois emplois de supplémants à l'école préparatoire de médecine de Clermont-Ferrand, (31 janvier).

Enfin, élévation de tous les professeurs-adjoints, dans les écoles supérieures de pharmacie au rang et au traitement de *professeurs titulaires*. (Décret du 17 janvier.)

A l'école normale, le traitement des professeurs est porté au chiffre de 2,500 fr., multiplié par le nombre des conférences exigées chaque semaine de chaque maître (loi du 29 décembre dernier).

Le lycée de Belfort ouvert à grands frais en concurrence au collége catholique que la charité privée s'efforce de fonder, vient de recevoir deux fonctionnaires (emplois nouveaux). M. le rabbin Lichmann, aumônier (1) israléite et M. le pasteur Abt, aumônier protestant. (Arrêté du 7 janvier).

Un certain nombre de lycées sont favorisés de l'élévation de la 3e à la 2e catégorie : Amiens, Besançon, Caen, Clermont et Reims, et

(1) Le titre aumônier est catholique, il rappelle les charités dont l'Eglise est dépositaire, accolé au titre *rabbin*, il devient original.

d'autres de la 4e à la 3e : Carcassonne, Lorient, Moulins et Pau. — Question d'accroissement des traitements.

Nous disons pour mémoire que les sociétés savantes de France sont convoquées le 11 avril en Sorbonne à une distribution des prix et que les frais de voyage et de séjour des membres savants à Paris, sont fixés à 10,000 fr.

L'État est assez riche pour payer sa gloire.

LA COMMISSION DES MISSIONS.

L'emploi des fonds destinés aux *missions et voyages* du ministère de l'instruction publique et des cultes a donné lieu à des réclamations à la Chambre; pour que ces voyages ne soient plus faits et donnés « à l'aventure, » a dit M. Charton, il faut le frein d'une commission.

Eh bien! la commission est formée par un arrêté du 6 jonvier; elle a pour objet : Article 1er, « de rechercher et d'examiner les projets de missions les plus utiles. » (Elle ne fera jamais la découverte des missions de la Propagation de la foi; elle se donnera même mission d'ignorer leur existence).

Art. 3. D'étudier le programme et l'itinéraire des voyageurs et de les pour « suivre par la correspondance, si cela est nécessaire, pendant leur voyage ».

Art. 4. D'examiner les travaux au retour, — de les imprimer (pour la consolation de la France) dans les *archives des missions* (car nous autres, Français, nous éditons pour les cartons et bibliothèques les *archives des missions*).

Art. 5. De faire décorer les voyageurs, s'il y a lieu. (Pourquoi pas?)

Art. 6. De faire appel aux administrations pour concentrer sur certaines missions toutes les ressources.

Ceci répond à l'objection faite à la Chambre, qu'un grand nombre de missions n'ayant été jaugées qu'à 2,000 francs (trente-deux missions pour 75,000 francs), elles n'ont pu avoir que des proportions de voyages d'agrément; tandis que de fortes sommes, prises en une fois sur les 200,000 francs annuels, pourraient donner des résultats.

Nous sommes heureux de lire, au nombre des membres de la

commission, le nom de M. Martial Delpit; mais nous admirons que dans un pays où le clergé tient par les missions (les vraies missions) une place si grande dans la question des expéditions lointaines, on n'ait pas même eu la pensée de songer à lui faire une petite place dans la commission instituée auprès du ministre des cultes pour renseigner au sujet des missions à faire à la gloire de la France.

Si notre prétention, qui fera bondir les sécularisateurs à tout crins, pouvait être entendue, on ne serait plus exposé, je pense, à voir allouer successivement 40,000 francs, puis 20,000 francs à M. Renan pour aller promener son cynisme en Palestine et rapporter les documents de l'*Histoire de Jésus*. On ne verrait plus ce même Renan, avec les fonds du ministère des cultes, acheter une pacotille d'ornements d'église pour capter la simplicité des curés de Syrie.

Si notre mère, la sainte Eglise, avait sa place, que d'absurdités disparaîtraient du monde.

FONDATION DE BOURSES AU PROFIT DE L'ÉTAT.

Une souscription charitable ayant réuni une somme de 40,606 francs 60 cent. dans les départements du Gard, de l'Hérault et de l'Aude, au profit des enfants d'Alsace-Lorraine qui n'auraient pas le moyen de faire des études, un décret vient de fonder trois bourses à perpétuité dans chacun des lycées de Montpellier, Nimes et Carcassonne.

Pourquoi exclusivement dans des lycées? par une application morale de la règle : *Ego nominor leo*; peut-être aussi comme plus haut, pour l'enseignement supérieur, à cause de l'impossibilité de l'Eglise à administrer, diriger et enseigner, capacités innées au sein de l'Etat professeur.

RESTITUTION.

Le *Journal officiel*, en signalant les dons très-rares, reçus de toute la France et de l'étranger, pour la Bibliothèque nationale en 1873, (En tout 700 numéros, y compris des brochures) ajoute que des restitutions faites avec une parfaite courtoisie et une entière spontanéité ont profité à ce même département : l'une a porté sur un très-joli livre d'heures du XVe siècle, orné de peintures, qui était irrégu-

lièrement sorti d'un dépôt de l'État, et que le curé d'une paroisse de Paris a été chargé, par un anonyme, d'attribuer à la Bibliothèque nationale, etc. »

Maintenant, à quand les restitutions de l'Etat absorbant! Je voudrais savoir par quelle porte ce « très-joli petit livre d'heures, sorti irrégulièrement d'un dépôt de l'État, » était tombé dans ce dépôt? Peut-être un jour jugera-t-on que les gens d'Eglise qui étaient capables de faire ces « très-jolis petits livres ornés de peintures » eussent été aussi capables de les conserver si l'on ne s'était pas donné de les mettre en dépôt.

Sessions extraordinaires pour le Baccalauréat ès-lettres et le Baccalauréat ès-sciences. — En attendant que nous n'ayons plus à subir le joug du Baccalauréat de l'Etat enseignant nous publions, suivant le désir qui nous en a été manifesté, les renseignements relatifs à ce Baccalauréat qui peuvent être utiles à MM. les Directeurs des Colléges libres; nous les publierons avec les retards que le Ministre a coutume d'apporter à ses communications :

Arrêté du 30 janvier :

Une session extraordinaire de Baccalauréat s'ouvrira, le 13 avril prochain, dans les facultés des sciences.

Seront admis à s'inscrire pour cette session : les candidats à l'école spéciale de Saint-Cyr; les étudiants en droit régulièrement inscrits à une Faculté ou à une école préparatoire; les pharmaciens de 2e classe et les étudiants en pharmacie inscrits à une école supérieure ou à une école préparatoire; les jeunes gens qui ont atteint leur vingtième année ou qui justifient avoir subi deux ajournements.

V.-DE-P. B.



ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

CLASSE DE PHILOSOPHIE.

De Periclis ratione reipublicæ gerendæ, juxta ipsius orationes in Thucydide habitas.

(Voir notre N° de Février 1874, p. 370).

Quum sub Periclis regimine Athenas maxime florentes viderimus et integerrimis rebus pollentes, nos juvat ex Thucydide causas inquirere quare, hoc præsertim tempore, Atheniensium potentia tantopere aucta fuerit, ac litteræ et artes nituerint.

Pericles, nobili genere natus, mature in popularem causam se demisit, nec tamen excessit modum. Quum enim summi consilii esset, ab effrenatæ licentiæ periculo rem publicam sua prudentia sublevavit; verso civitatis statu, auctoritate ab optimatibus ad populum translata, honestam utilemque libertatem, sine ullo seditioso aut turbulento motu, sustinuit. Tum propria dignitate, tum integritate notissima fretus, plebem verecundia legum facile continuit. Tantum abfuit ut sese ad multitudinis ductum applicaverit, ut semetipsum contra multitudinis ducem, decretorum suasorem, omnium rerum auctorem, suorum civium consensu imposuerit. Quum bonis et honestis rationibus dominationem adeptus fuisset, nunquam illi necesse fuit afferre delectationem populo potius quam commodum, et Atheniensium utilitati magis consulere potuit quam voluptati. Athenienses revera sæpe sæpius atque vehementer redarguit; si quid intempestive moliantur, metu deterret; si propter nimiam formidinem detrimentum reipublicæ injungant, ipsorum ante oculos Attici imperii opes magnifice ostentat, ut, suarum virium aucti conscientia, dignitatem avorum propriumque decus fortiter capessant. Illius idcirco auctoritas tantum apud suos ponderis habebat, ut recte gravissimus Thucydides dicere potuit : ἐγίγνετό τε λόγῳ μὲν δημοκρατία, ἔργῳ δὲ ὑπὸ τοῦ πρώτου ἀνδρὸς ἀρχή (1).

Quæ quum ita sint, invitis Panætio ac Cicerone, neminem sine adjumentis hominum magnas res efficere potuisse affirmantibus (2), concedam fortasse, si absolute dixerint; si vero præstantissimum virum non posse quodammodo cæteris hominibus sui ingenii imponere necessitatem intellexerint, liquido ac præcise negabo. Pericles dociles Atheniensium animos non invenit, sed fecit; agendi dicendique sapiens, mentibus omnium quasi vim intulit, civilisque gloriæ, non minus quam suæ, fuit auctor. Necesse est ut sciat τοὺς καιροὺς οὐ μενετοὺς εἶναι (3), — τὰς ξυμφο-

(1) Thucyd., II, 65.
(2) *De Off.*, II, 5.
(3) Thucyd., I, 142.

ρὰς τῶν πραγμάτων οὐχ ἧσσον ἀμαθῶς χωρῆσαι ἢ καὶ τὰς διανοίας τοῦ ἀνθρώπου (1), — παντὰς ὅσοι πρὸς τὰς ξυμφορὰς γνώμῃ μὲν ἥκιστα λυποῦνται, ἔργῳ δὲ μάλιστα ἀντέχουσιν, τούτους καὶ πόλεων καὶ ἰδιωτῶν γίνεσθαι κρατίστους (2). Hæc et similia, quæ licet ad humanarum rerum naturam pertineant, tamen nonnisi experientia probantur, præclare noverat Anaxagoræ discipulus. Ad consilium vero de re publica dandum, recte admonet Tullius, caput est nosse rem publicam; ad probabiliter dicendum, nosse mores civitatis (3). Atheniensium indolem Pericles maximo studio scrutatus fuerat, infirmitates et vitia populi haud secus ac virtutes percallebat. Militibus in certamine defunctis laudationem dicendo, laudat simul formam civitatis, legum æquitatem et verecundiam, morum suavitatem, libertatem vitæ, legum æquitatem ac ludos, gloriam militarem, fortitudinem naturæ ingenitam, exquisitam urbanitatem, adjuvandæ rei publicæ certamen, hanc tandem universam urbem Athenas, Græciæ scholam, τήν τε πᾶσαν πόλιν τῆς Ἑλλάδος παίδευσιν (4). Dotes igitur quibus Athenæ florebant sponte sua ac libentissime Pericles agnoscebat, sed nihilominus patriæ vitiorum nunquam obliviscebatur. Quum mobiles civium animos vereretur, magnumque bellum contra Lacedæmonios suaderet, quantum negotii sustineret illum non fugiebat; τοὺς ἀναπειθομένους ὑμῶν δικαιῶ τοῖς κοινῇ δόξασιν, ἢν ἄρα τι καὶ σφαλλώμεθα, βοηθεῖν (5). — Non temere est quidem ut timeat ne in aleam non necessariam Athenienses dent summam rerum : μᾶλλον γὰρ πεφόβημαι τὰς οἰκείας ἡμῶν ἁμαρτίας ἢ τὰς τῶν ἐναντίων διανοίας (6). — Noverat et invidiam, quæ alienam laudem sequitur et ingratos multitudinis animos, Aristidisque fugam Miltiadisque calamitatem : φθόνος γὰρ τοῖς ζῶσι πρὸς τὸ ἀντίπαλον (7).

Institutum vero quod in omnibus pertinaciter est prosecutus, nunc explicandum est. Nihil aliud moliri mihi videtur quam ut omne τὸ Ἑλληνικὸν in unius populi corpus, sub capite Athenis, coalescat. Athenas sedem et domum huic societati præbituras, unamquamque urbem suis legibus et judiciis usuram, mare fœderis vinculum et commercii, classes conjunctas perpetua contra Asiam subsidia fore. Militaris vero Lacedæmoniorum potentia jamdudum tali proposito magnam difficultatem afferebat; quum enim ipsi Spartiatæ totius Græciæ appeterent principatum, civitatis vero formam colerent a populari maxime abhorrentem, nullam facultatem navium haberent, maxime pollerent terrestri exercitu, magna arrogantia erga socios uterentur, Persas tandem ipsius Græci nominis hostes sibi adscivissent, in tanto utriusque gentis morum ac studiorum

(1) Id., I, 140.
(2) Id., II, 68.
(3) *De Orat.*, II, 82.
(4) Thucyd., II, 41.
(5) Id., I, 140.
(6) Id., I, 144.
(7) Id., II, 45.

discrimine, necesse erat res armis decerni, totaque Græcia in exspectationem belli erecta videbatur. Pericles vero, quo certamen gravius fore animadvertebat, eo vehementius Athenienses, nimium pacis et otii studiosos, hortabatur ut sese dignos Græciæ imperio gererent. τῆς μὲν γνώμης, inquit, ἀεὶ τῆς αὐτῆς ἔχομαι, μὴ εἴκειν Πελοποννησίοις (1). — Πόλιν μεγάλην οἰκοῦντας, καὶ ἐν ἤθεσιν ἀντιπάλοις αὐτῇ τεθραμμένους, χρεὼν καὶ ξυμφοραῖς ταῖς μεγίσταις ἐθέλειν ὑφίστασθαι, καὶ τὴν ἀξίωσιν μὴ ἀφανίζειν (2).

Nequidquam Pericles tam magna consilia fuisset molitus et dementer suasisset, nisi viam ad ea perficienda insuper ostendisset; vir enim vere civilis maxime est actuosus, τὸ γὰρ ἄπραγμον οὐ σώζεται μὴ μετὰ τοῦ δραστηρίου τεταγμένον (3). Una erat, Pericles judicabat, una Atheniensibus ars victoriæ et dominatus, quam maxime mari et classe vigere, se quodammodo facere insularios : ἐγὼ δὲ ἀποφαίνω δύο μερῶν τῶν ἐς χρῆσιν φανερῶν, γῆς καὶ θαλάσσης, τοῦ ἑτέρου ὑμᾶς παντὸς κυριωτάτους ὄντας, ἐφ' ὅσον τε νῦν νέμεσθε καὶ ἢν ἐπὶ πλέον βουληθῆτε (4). — Εἰ γὰρ ἦμεν νησιῶται, τίνες ἂν ἀληπτότεροι ἦσαν; καὶ νῦν χρὴ ὅτι ἐγγύτατα τούτου διανοηθέντας τὴν μὲν γῆν καὶ οἰκίας ἀφεῖναι, τῆς δὲ θαλάσσης καὶ πόλεως φυλακὴν ἔχειν (5).

Nunc quod reliquum esset, monstrare velim quantum Pericles Atticis litteris et artibus contulerit; sed quum Thucydides de hoc argumento silere videatur, non hujus operis est ea quærere quæ historicus prætermiserit. Quis præterea est adeo rudis, ut Periclem Anaxagoræ patrocinium, Phidiæ amicitiam, publicorum ædificiorum exstructionem sibi honori habuisse ignoret? Cujus defuncti desiderio, si tantùm rei publicæ vulnus ingrati cives æquo animo primum adspexerint, musæ saltem, beneficiorum magis memores, lacrymasse dicuntur (6) :

ὦ κλεινʼ Ἀθηνῶν Παλλάδος θʼ ὁρίσματα,
οἵου στερήσεσθʼ ἀνδρός....
κοινὸν τόδʼ ἄχος πᾶσι πολίταις
ἦλθεν ἀέλπτως.
πολλῶν δακρύων ἔσται πίτυλος·
τῶν γὰρ μεγάλων ἀξιοπενθεῖς
φῆμαι μᾶλλον κατέχουσιν (7).

P. M.
(Meaux).

(1) Thucyd., I, 140.
(2) Id., II, 61.
(3) Id., II, 63.
(4) Id., II, 62.
(5) Id., I, 143. — Cf. Xenoph., *De Rep. Athen.*, C. II, n° 9 sqq.
(6) Boeckh, *Trag. Græcæ principes*, C. XIV. — Cf. Patin, *Trag. Grecq.*, *Eurip.*, p. 75.
(7) Euripid., *Hippol.*, v. 1459. sqq.

Texte grec

A TRADUIRE EN LATIN OU EN FRANÇAIS.

L'Eclectisme de Clément d'Alexandrie.

Φιλοσοφίαν δὲ, οὐ τὴν Στωϊκὴν λέγω, οὐδὲ τὴν Πλατωνικὴν, ἢ τὴν Ἐπικούρειόν τε, καὶ Ἀριστοτελικήν· ἀλλ' ὅσα εἴρηται παρ' ἑκάστῃ τῶν αἱρέσεων τούτων καλῶς, δικαιοσύνην μετὰ εὐσεβοῦς ἐπιστήμης ἐκδιδάσκοντα, τοῦτο σύμπαν τὸ ἐκλεκτικὸν φιλοσοφίαν φημί. (Strom., lib. I, cap. 7.).... Τὴν ὑπόθεσιν, ὡς πάλαι παρεσημειωσάμεθα, οὐ τὴν κατὰ ἑκάστην αἵρεσιν ἀγωγήν φαμεν, ἀλλ' ὅπερ ὄντως ἐστὶ φιλοσοφία, ὀρθῶς σοφίαν τεχνικὴν τὴν ἐμπειρίαν παρέχουσαν τῶν περὶ τὸν βίον· τὴν δὲ σοφίαν ἔμπεδον γνῶσιν, θείων τε καὶ ἀνθρωπίνων πραγμάτων κατάληψίν τινα βεβαίαν οὖσαν καὶ ἀμετάπτωτον, συνειληφυῖαν τά τε ὄντα, καὶ τὰ παρῳχηκότα, καὶ τὰ μέλλοντα· ἣν ἐδιδάξατο ἡμᾶς διά τε τῆς παρουσίας, διά τε τῶν προφητῶν ὁ Κύριος· καὶ ἔστιν ἀμετάπτωτος ὑπὸ Λόγου παραδοθεῖσα.... Ταύτης οὖν τῆς σοφίας ἐπιθυμεῖ ἡ φιλοσοφία, τῆς ψυχῆς, καὶ τῆς ὀρθότητος τοῦ λόγου, καὶ τῆς τοῦ βίου καθαρότητος, ἀγαπητικῶς καὶ φιλητικῶς διατεθεῖσα πρὸς τὴν σοφίαν, καὶ πάντα πράττουσα ἕνεκα τοῦ τυχεῖν αὐτῆς. Φιλόσοφοι δὲ λέγονται παρ' ἡμῖν μὲν οἱ σοφίας ἐρῶντες, τῆς πάντων δημιουργοῦ καὶ διδασκάλου, τουτέστι γνώσεως τοῦ Υἱοῦ τοῦ Θεοῦ· παρ' Ἕλλησι δὲ, οἱ τῶν περὶ ἀρετῆς λόγων ἀντιλαμβανόμενοι. Εἴη δ' ἂν φιλοσοφία, τὰ παρ' ἑκάστῃ τῶν αἱρέσεων, τῶν κατὰ φιλοσοφίαν λέγω, ἀδιάβλητα δόγματα μετὰ τοῦ ὁμολογουμένου βίου εἰς μίαν ἀθροισθέντα ἐκλογήν· ἃ καὶ αὐτὰ ἐκ τῆς βαρβάρου κλαπέντα θεοδωρήτου χάριτος, Ἑλληνικῷ κεκόσμηται λόγῳ.

(Lib. VI, cap. 7.)

Version latine.

TRADUCTION.

Tentations des grands.

(Voir le texte dans le N° de février 1874, p. 370).

De tous les obstacles que rencontrent les grands, il n'en est pas, à mon avis, de plus dangereux que leur position privilégiée. Par l'appât de ses caresses, la fortune leur ôte la vue de la vérité ; le monde, en entassant autour d'eux ses richesses et ses plaisirs, entretient et active

tour à tour les appétits de leur sensualité; et leur cœur, se laissant prendre à tant de charmes trompeurs, sort pour ainsi dire de lui-même, et renonçant à son bien intérieur, promène ses capricieux désirs à travers les mensonges du dehors. La prospérité, cette marâtre de la vertu, applaudit à ses favoris, mais c'est pour leur ruine; elle sème sous leurs pas des succès trompeurs, pour mieux les perdre au terme de leur route; elle présente, dès le début, à ses convives, un breuvage délicieux; mais c'est pour les enivrer et leur verser ensuite un poison mortel et pis encore, si c'était possible. Plus son éclat extérieur est brillant, plus est épaisse l'obscurité qu'elle répand sur leurs yeux fascinés. Aussi, à mesure que se condensent les ténèbres de l'erreur, la vérité disparaît. A la place des vertus, coupées dans leur racine, les vices poussent à foison; le flambeau de la raison s'éteint, et, par une chute lamentable, l'homme tout entier roule au fond de l'abîme.

P. D.

(N.-D. des Châteaux, Savoie.)

AUTRE TRADUCTION.

Parmi tous les écueils où vont se heurter les grands, je n'en vois pas de plus funeste que la séduction d'une fortune qui n'a pour eux que des caresses. Cette séduction leur dérobe la vue de la vérité; pour eux le monde entasse ses trésors, rassemble ses plaisirs, et il s'en sert tour à tour pour nourrir, aiguillonner les chatouilleux appétits d'un sens voluptueux; et, ainsi séduit par mille charmes trompeurs, s'arrachant pour ainsi dire à lui-même, l'esprit déserte le bonheur qu'il trouverait dans son sein et erre à travers les mensonges du dehors, où l'entraîne le caprice inconstant des passions. Marâtre de la vertu, la prospérité n'applaudit à ses heureux que pour les perdre; et, par de funestes faveurs, elle se fait durant le chemin la complaisante de ses favoris pour consommer leur ruine au terme de leur course; hôtesse qui d'abord présente à ses convives une suave liqueur, mais qui, lorsqu'elle les voit dans l'ivresse, jette dans la coupe un poison mortel, ou, s'il se peut, un breuvage plus pernicieux encore. Plus elle paraît éclatante de grâces, plus est profond le nuage dont elle couvre les yeux de ses admirateurs. Peu à peu les ténèbres de l'erreur s'épaississent, la vérité s'évanouit, la fleur des vertus est tranchée jusque dans sa racine, laissant la place à l'abondante ivraie des vices; le flambeau de la raison s'éteint et l'homme tout entier est misérablement précipité dans l'abîme.

J. P.

(N.-D. de Garaison, H.-Pyr.)

AUTRE TRADUCTION.

Entre tous les écueils où se heurtent les grands, je n'en sache pas de plus à craindre que la prospérité. Ses charmes flatteurs dérobent la vue de la vérité; et, tandis que le monde prodigue à l'envi son faste et ses plaisirs, qui lui servent à nourrir et à rallumer tour à tour les feux de la mollesse, l'âme, entraînée dans le tourbillon décevant des séductions, semble rompre avec elle-même; elle renonce aux biens du dedans pour courir, au gré de mille convoitises, après des dehors mensongers. La prospérité, cette marâtre de la vertu, n'applaudit aux heureux qu'elle fait que pour leur nuire, et ces malheureux succès, dont elle se plaît à combler ses favoris durant la route, causent leur perte au terme du voyage. Elle commence par servir à ses convives un breuvage enchanteur; puis, quand l'ivresse est venue, elle mêle à la coupe un poison mortel ou quelque essence plus délétère encore. Plus elle se montre brillante de beauté, plus épaisse est la nue dont elle couvre les yeux de ses admirateurs. Alors, la nuit de l'erreur devient plus profonde, la vérité s'évanouit; les vertus, arrachées jusque dans leurs racines, laissent croître en leur place une foule de vices; la raison voit s'éteindre son flambeau, et l'homme tout entier est misérablement entraîné dans l'abîme.

J.-B. S.
(N.-D. de Garaison, H.-Pyr.)

Version latine.

TEXTE.

L'adversité est une épreuve pour le courage.

Inter multa magnifica Demetrii philosophi et hæc vox est, a qua recens sum; sonat adhuc et vibrat in auribus meis : « Nihil, inquit, mihi videtur infelicius eo, cui nihil unquam evenit adversi ». Non licuit enim illi se experiri. Ut ex voto illi fluxerint omnia, male tamen de illo dii judicaverunt; indignus visus est a quo vinceretur aliquando fortuna; quæ ignavissimum quemque refugit, quasi dicat : « Quid ego istum adversarium assumam? Statim arma submittet; non potest sustinere vultum meum. Alius circumspiciatur, cum quo conferre possimus manum : pudet congredi cum homine vinci parato ». Ignominiam judicat gladiator cum inferiore componi, et scit eum sine gloria vinci, qui sine periculo vincitur. Idem facit fortuna : fortissimos sibi pares quærit; quosdam fastidio transit; contumacissimum quemque aggreditur, ad-

versus quem vim suam intendat. Ignem experitur in Mucio, paupertatem in Fabricio, tormenta in Regulo, venenum in Socrate. Magna exempla, nisi mala, fortuna non invenit.

SEN. *De Provid.* 3.

CLASSE DE RHÉTORIQUE.

Composition latine.

De cognatione poeseos et eloquentiæ.

(Voir le sujet dans notre N° de Février 1874, p. 370).

Cum omnes inter se liberales artes naturali quodam vinculo conjunctæ sint, tum poesim et eloquentiam qui vel prima specie cognoverit, is profecto deprehendat maximam inter eas cognationem. Neque enim potest aliquis esse orator, nisi poetico spiritu inspiretur, neque poeta summus, nisi vim ac nervos ab eloquentia duxerit. In utraque primum est invenire quid dicas, tum inventa decenti ordine collocare, hæc denique suis vestirè coloribus. Nam ut orationem, sic et carmen omnino dedeceat jejunitas ac macies, cæca et fortuita temeritas, sordida et incompta elocutio. Quæ sunt igitur in eloquentia præcipuæ partes, eædem quoque ad poeseos laudem maxime requiruntur. Cum enim innumera fore sint poeseos ingenia, vix unum reperias quod non aliquam eloquentiæ speciem habeat sibi prorsus gemellam. Modo, ut eloquentia, ingenti sonitu tonat; modo submissior humana voce loquitur; modo, rivulorum instar, tenui susurro reptare gaudet: utramque, nunc reginam dicas, quæ splendido apparatu sublimis conspicitur; nunc matronam, quæ gressu composito modestoque ornatu incedit; nunc puellam simplicem munditiis, quæ inter humiles myricas flores colligit. Par utrique in hominum animos imperium; nec sermone magis hæc, quam illa cantu, incendere frigidas mentes, ardentes restinguere, ad amorem, ad odium, ad iracundiam, ad miserationem impellere, omni demum affectu implere.

Neque sane poeseos quam eloquentiæ plures victoriæ, plura miracula numerantur. Ecquis feros et agrestes hominum recentium mores ad meliorem cultum traduxit? Ecquis fundavit urbes, leges instituit, frenoque imposito exsultantem compescuit audaciam? Utraque potuit: non tibi soli contigit, o Thraciæ vates, edomare cantibus feras, silvas saxaque movere sono testudinis, sed qui sæviora feris, duriora saxis hominum ingenia mollierunt, artem tuam æquavere. Aut, ut fabulam

ad veritatem deducam, non tu feras, sed rude hominum genus, non scopulos, sed immanes rigidasque mentes, non carmine magis quam illa efficaci eloquentia mitigasti. Memorabitur in posteras semper ætates Tyrteus ille, qui clade fractam et prostratam Spartanorum fortitudinem cantu excitavit. Sed neque silebitur in Pericle summa dicendi vis, qua populum moderatu difficilem, obsessum inclusumque mœnibus, peste, fame, ingentibus malis, majorum deinceps malorum formidine laborantem, ad patientiam ita obduravit, ut ejus vel exstincta vox Atheniensium auribus insonans, in plures deinde annos post tanti viri mortem, constantiam eorum animis indiderit prope ad ipsorum perniciem. Quod si famam, si decus, si memoriam spectes, neutra habebit quod alteri invideat. Ut gloria, sic diuturnita te, par in mortalium animis erit Homeri ac Demosthenis nomen; neque laus Ciceronis unquam nisi cum laude Virgilii exstinguetur. Illi, urbibus suis populisque superstites, humano generi commendati et quasi revincti sunt, æquales fatis litterarum.

Quamvis autem tanta sit poesim inter et eloquentiam similitudo, diversa tamen inter ambas sorores lineamenta; dissimilis nonnihil et vultus et indoles. Eloquentia quidem, ut natu majorem decet, severior ac modestior; lascivior poesis ac jevenili quadam licentia effervescens. Illa sobria magis et verecunda; hæc, velut ebria, audaciori spiritu instincta.

Hæc otio, ludis, conviviis; illa negotiis magis convenit. In hac plus apparatus atque cultus; in illa plus naturæ. Hæc ultro se vinculis et quasi fasciis circumligat ad decorem, ita tamen ut in ipsis angustiis expedita et facilis videri velit; illa laxiore stola incedit et solutiore, ita tamen ne fluxa ac vasta appareat. Versatur inter nubes ac procellas sublimi volatu poesis. Ad alta quoque eloquentia erigitur, sed ita nunquam ut ex hominum conspectu evolet. Utraque fulmina pertractat, sed poesis fere ut cum eis colludat, elaquentia ut contorqueat. Altera, quod majus est, cum Diis; altera, quod opportunius, cum hominibus colloquitur. In poesi denique fortasse plus artis ac splendoris, in eloquentia plus ad societatem civilem utilitatis.

C. Lebeau.

Version grecque.

TRADUCTION.

S. Siméon Stylite et Ste Geneviève.

(Voir le texte dans notre numéro de Février 1874, p. 373).

A Antioche, non loin de la cité, un homme, illustre compagnon des êtres célestes, avait fixé sa demeure au sommet d'une colonne : c'était

le divin Siméon. Tantôt enchaîné, tantôt sans nul lien, il se tenait debout sur ses pieds infatigables. Son corps, nu et sans abri, restait exposé aux rayons d'un soleil brûlant et à la rosée des nuits humides. Vers lui accouraient par milliers tous les peuples qui, dispersés sur la terre, se nourrissent de ses fruits, Grecs et Syriens, Egyptiens et Persans; Ethiopiens, Libyens, Arméniens et Ibères, et les peuplades qui habitent l'immense Scythie, et les nations lointaines de l'Occident. Au milieu de cette foule se trouvaient des Gaulois, qui avaient parcouru cette longue distance, poussés par le désir de le voir. Siméon les reconnut et leur fit ce reproche :

« Pourquoi êtes-vous venus me chercher de votre terre lointaine, tandis que vous avez chez vous cet astre de notre monde ténébreux, la divine Geneviève, à laquelle on ne peut me comparer, ni moi, ni aucun mortel, parce qu'elle l'emporte de beaucoup sur tous par la piété, par la vertu, par l'amour que lui porte le ciel? Allez donc, et si vous la connaissez, saluez-la en mon nom, et dites-lui de prier avec empressement le Seigneur pour le malheureux Siméon ».

Il dit, et tous admiraient en silence.

M. B.

Discours français.

SUJET.

Mathathias mourant à ses fils.

Et appropinquaverunt dies Mathathiæ moriendi, et dixit filiis suis : « Nunc confortata est superbia, et castigatio, et tempus eversionis, et ira indignationis. Nunc ergo, o filii, æmulatores estote legis, et date animas vestras pro testamento patrum vestrorum. Et mementote operum patrum, quæ fuerunt in generationibus suis; et accipietis gloriam magnam, et nomen æternum. Abraham nonne in tentatione inventus est fidelis, et reputatum est ei ad justitiam? Joseph, in tempore angustiæ suæ, custodivit mandatum, et factus est dominus Ægypti. Phinees pater noster, zelando zelum Dei, accepit testamentum sacerdotii æterni. Jesus dum implevit verbum, factus est dux in Israel. Caleb, dum testificatur in Ecclesia, accepit hæreditatem. David in sua misericordia consecutus est sedem regni in sæcula. Elias, dum zelat zelum legis, receptus est in cœlum. Ananias et Azarias et Misaël credentes, liberati sunt de flamma. Daniel in sua simplicitate liberatus est de ore leonum. Et ita cogitate per generationem et generationem : quia omnes qui sperant in eum non in-

firmantur. Et a verbis viri peccatoris ne timueritis, quia gloria ejus, stercus et vermis est. Hodie extollitur, et cras non invenietur; quia conversus est in terram suam, et cogitatio ejus periit. Vos ergo, filii, confortamini et viriliter agite in lege; quia in ipsa gloriosi eritis. Et ecce Simon frater vester, scio quod vir consilii est : ipsum audite semper, et ipse erit vobis Pater. Et Judas Machabæus fortis viribus a juventute sua, sit vobis princeps militiæ, et ipse aget bellum populi. Et adducetis ad vos omnes factores legis; et vindicate vindictam populi vestri. Retribuite retributionem gentibus, et intendite in præceptum legis ». Et benedixit eos, et appositus est ad patres suos.

(*Mach.*, lib. I. cap. II, v. 49-70.)

CLASSE DE SECONDE.

Version latine.

TRADUCTION.

(Voir le texte dans notre N° de Décembre 1873, p. 181; et la traduction de Mgr Freppel dans le N° de Février 1874, p. 374).

Le Pont dit Euxin est un mensonge de la nature, une ironie du langage. Est-ce bien une plage hospitalière, ce Pont? Voyez sa position sur la terre : loin de nos rivages trop civilisés, il est allé, le barbare, comme honteux de lui-même, chercher une retraite.

Les plus féroces peuples du monde l'habitent, si toutefois un charriot peut être une habitation. Maison roulante, vie bestiale. Les chairs de leurs parents défunts, hachées et mêlées aux chairs de leurs animaux, ils s'en repaissent dans leurs banquets. Qui meurt sans laisser son cadavre à manger, la malédiction pèse sur son trépas.

Et les femmes, ne leur demandez pas, au nom du sexe, des mœurs plus honnêtes; leur quenouille, c'est la hache; elles aiment mieux la vie dure de soldat que la couche d'épouse. Duretés de la part du ciel aussi; la lumière du jour, perpétuellement emprisonnée; le soleil n'éclairant jamais qu'à regret; une atmosphère, le brouillard; une saison dans l'année, l'hiver; tout ce qui souffle, aquilon. Pour ramener les corps à l'état liquide, il faut la flamme; la glace fait mentir les fleuves, et la neige sur des montagnes entasse des montagnes. Partout la torpeur; partout l'enchaînement; il n'y a rien là, sauf la férocité, qui ait de la chaleur, cette férocité qui a fourni aux Grecs, pour leur scène, le thème de leurs fables tragiques, et les sacrifices de la Tauride, et les amours de Colchos, et les croix du Caucase.

Or, tout cela n'est rien : la grande barbarie, l'éternelle tristesse du Pont, c'est qu'il a enfanté Marcion : Marcion, plus farouche que son Scythe, plus vagabond que son Hamaxobien, plus sauvage que son Massagète, plus audacieux que son Amazone, plus ténébreux que ses brouillards, plus glacé que son hiver, plus fragile que sa glace, plus fourbe que son Ister, plus rocailleux que son Caucase. A savoir? le blasphémateur, il déchire le vrai Promethée, le Dieu tout-puissant.

F. P.

(N.-D. de Garaisoo, P.-Or.)

Thème grec.

La manie des citations.

(Voir le texte daus le N° de Février 1874, p. 376).

ὁ Αἴριλλος, εἴτε διαλέγεται, εἴτ' ἀγορεύει, ἢ συγγράφει, βούλεται τόπους παρέχειν· τὸν μὲν τῶν φιλοσόφων κράτιστον εἰσάγει λέγοντα ὅτι μεθύσκει ὁ οἶνος, ῥήτορα τὸν Ῥωμαῖον ὅτι τὸ ὕδωρ κεράννυσι. Εἰ τῆς ἠθικῆς ἅψῃ, οὐκ αὐτὸς ὑπάρχει, ἀλλὰ θεῖος ὁ Πλάτων, λέγων τὴν ἀρετὴν χαρίεσσαν, τὴν πονηρίαν εἶναι στυγερὰν, ἢ ἑκάτεραν ἐπὶ τὸ ἔθος μεταπίπτειν. Τὰ ταπεινότατα, τὰ ἀγοραιότατα, καὶ ἃ αὐτὸς ἱκανός ἐστι νοῆσαι, βούλεται τοῖς παλαιοῖς, τοῖς Ῥωμαίοις, τοῖς Ἕλλησι ταῦτ' ὀφείλειν· τοῦτο μὲν δὴ οὐκ ἐστὶν, ἵνα μείζονος τύχοι ἀξιώματος ὁ λόγος, οὔτ' ἴσως ἵνα λαμβάνοι τιμὴν ἐκ τῆς ἐπιστήμης· βούλεται δὲ τόποος παρέχειν.

M. L.

Narration latine.

SUJET.

Simius et Psittacus regnum ap etunt.

Belluæ quondam de regno contenderunt. Controversiam vero amice componi placuit; adcurrit omne animantum genus, irruunt feræ, advolant aves, serpentes irrepunt. Mox suam quisque dignitatem prædicat, leo fortitudinem, elephantus prudentiam, sonipes majestatem, aquila Jovis amicitiam ac fulmina.

Ipse simius sui haberi rationem postulat, utpote hominum simillimi.

Tum Psittacus, humanæ vocis imitator insulsus, se solum regno dignum esse jactitat, simium deridens turpissimam pulcherrimæ formæ imaginem.

Respondet simius et avis garrulitatem contemnit.

Hæc fabula admonet....

Narration française.

SUJET.

Rahab et Séphora.

Vous direz que, dans le pays d'Israël, au pied du mont Thabor, demeurait, avec sa fille unique qui s'appelait Séphora, une veuve nommée Rahab. Toutes deux étaient pauvres, mais pieuses et craignant Dieu. Rahab instruisait sa fille dans le bien, lui lisait les saintes Ecritures, etc... Dieu les bénit, et, leur petit jardin produisant beaucoup de fruits, elles pouvaient partager avec les pauvres et les indigents. — Contagion maligne dans le pays. Maladie de Rahab; elle se sent mourir. Quelques paroles à sa pauvre Séphora. — Prière de Séphora au Père céleste, qu'il lui conserve sa mère, ou qu'il la laisse mourir avec elle! — Lever du soleil; Séphora presse contre son sein sa mère et cherche à la ranimer.— L'ange de la mort s'approche, les touche l'une et l'autre, dégage leurs âmes et elles s'envolent vers le ciel.

Paraboles de Krummacher.

CLASSE DE TROISIÈME.

Version latine.

TRADUCTION.

Exhortation à la croisade.

(Voir le texte dans le N° de Février 1874, p. 378).

La terre s'est émue et a tremblé, parce que le Dieu du ciel a commencé à perdre la terre de son choix, cette terre où le Verbe du Père a été vu enseignant; où, pendant plus de trente ans, le Dieu fait homme a conversé avec les hommes; cette terre qui lui appartient, qu'il a illustrée par ses miracles, qu'il a consacrée de son sang, où il a fait germer les premières fleurs de la résurrection.

Et aujourd'hui, à cause de nos crimes, les ennemis de la croix ont élevé leur front sacrilége : ils ont ravagé par le glaive la terre des promesses. Bientôt, si personne ne les arrête, ils se précipiteront sur la cité même du Dieu vivant, ils détruiront cet atelier de notre rédemption, ils souilleront les lieux saints, empourprés du sang de l'agneau sans tache.

Déjà, ô douleur! sur le seuil du sanctuaire de la religion chrétienne, ils attendent, la bouche pleine de blasphèmes; ils s'efforcent d'envahir et de fouler aux pieds ce lit sacré, où, pour notre salut, notre vie s'est endormie dans la mort.

Où êtes-vous, hommes courageux? Où êtes-vous, champions de la croix?

P. D.
(Meaux.)

Narration française.

L'Aurore.

(Voir notre N° de Février 1874, p. 378).

Le vieillard Hillel était venu, avec un de ses disciples, sur les hauteurs de l'Hermon. La nuit n'était plus, le jour commençait à poindre à l'orient; à ses premières lueurs, on apercevait Jérusalem et les plaines qu'arrose le Jourdain; dans le lointain, les monts élevaient leur cime aride et nue.

Le jeune homme se tourne vers le vieillard : « Maître, dit-il, à quel prix devons-nous estimer la sagesse? — La sagesse est au-dessus de tous les biens, répond le vieillard. Le sage qui se contente d'une humble fortune est plus heureux que l'insensé qui vit au milieu des richesses. La sagesse est un trésor inestimable, un don du ciel. — Mais où la trouver, répond le jeune disciple? Est-ce en étudiant les hommes? — Non, mon fils, répond Hillel, c'est en étudiant les œuvres de Dieu, de Dieu, la sagesse infinie, et en pratiquant la vertu. Depuis de longues années, je vis au milieu des hommes, sans me mêler à eux, et mes jours se passent à admirer les œuvres du Seigneur. — Que vous êtes heureux! s'écrie le jeune homme, votre vie tout entière s'est passée dans la vertu, et la sagesse couronne vos cheveux blanchis par les ans! »

A ce moment, le soleil se leva radieux dans la direction du Jourdain. « Mon fils, dit le vieillard, notre vie ressemble à cette nuit qui vient de disparaître. Il faut de longues années de travail, de prières et de vertu pour découvrir toute la perfection et toute la magnificence du Dieu qui nous créa. Dans nos derniers jours seulement, nous entrevoyons les

premières lueurs de cette sagesse que tu désires; car le soleil de vérité n'a pas encore paru sur la terre, il n'a pas encore dissipé les ténèbres qui couvrent le monde. Dans quelques siècles, le monde corrompu sera régénéré. Alors, vaines idoles des païens, vous serez brisées et réduites en poussière, et la croix du Messie se lèvera triomphante sur vos autels purifiés! »

Le prophète resta quelque temps plongé dans un religieux silence; il semblait contempler l'astre matériel qui illuminait l'horizon, mais son esprit cherchait, au delà du monde visible, les splendeurs de l'astre de Jacob qui devait se lever sur le monde.

A. C.

Version latine.

TEXTE.

Dévouement de deux esclaves.

Claudius Quadrigarius in duodevicesimo Annalium tradidit, quum obsideretur Grumentum et jam ad summam desperationem ventum esset, duos servos ad hostem transfugisse et operæ pretium fecisse; deinde, urbe capta, passim discurrente victore, illos per nota itinera ad domum in qua servierant præcucurrisse, et dominam suam ante se egisse, et quærentibus quænam esset, dominam et quidem crudelissimam ad supplicium ab ipsis duci professos esse; eductam deinde extra muros, summa cura celasse, donec hostilis ira consideret; deinde, ut satiatus miles cito ad romanos mores rediit, illos quoque ad suos rediisse et dominam sibi ipsos dedisse. Manumisit utrumque e vestigio illa, nec indignata est ab his se vitam accepisse, in quos vitæ necisque potestatem habuisset. Ex hoc exemplo videre est neminem tantum esse, quem non fortuna nonnunquam indigere etiam infimis possit cogere.

(Sénèque, *de Benef.* III, 23.)

Thème latin.

TEXTE.

La véritable vertu ne peut supporter l'oisiveté.

Quand vous êtes de garde au bord d'un fleuve, que la pluie éteint tous les feux pendant la nuit, et pénètre dans vos habits, vous dites : « Heureux, qui peut dormir sous une cabane écartée, loin du bruit des armées! » Cependant le jour vient, et les gardes sont relevées; vous rentrez au camp; la fatigue vous plonge dans un doux sommeil, d'où

vous sortez plus alerte et plus dispos. Au contraire, un jeune homme né pour la vertu, que la tendresse d'une mère retient dans les murailles d'une ville forte, tandis que ses camarades dorment sous la toile et bravent les hasards, celui-ci, qui ne risque rien, qui ne fait rien, à qui rien ne manque, ne jouit ni de l'abondance ni du calme de ce séjour : au sein du repos, il est inquiet et agité ; il cherche les lieux solitaires, les jeux et les spectacles ne l'attirent point. Que veux-je dire par ces images? Que la véritable vertu ne peut se reposer ni dans les plaisirs, ni dans l'abondance, ni dans l'inaction.

VAUVENARGUES.

Théorie mathématique des miroirs plans.

1er Théorème. — Les rayons émanés d'un point lumineux I et réfléchis régulièrement par un miroir plan, prennent, après la réflexion, des directions telles, que leurs prolongements vont tous concourir en un seul et même point I', qu'on appelle pour cette raison l'*image virtuelle du point* I. Ce point I' est le symétrique de I par rapport au plan du miroir.

2me Théorème. — Les rayons émanés des divers points d'un objet lumineux forment, derrière le miroir, un système d'images dont le lieu géométrique détermine ce qu'on appelle l'*image virtuelle de l'objet*. Cette image est, par rapport au plan du miroir, la surface symétrique de la portion de la surface de l'objet qui regarde le plan réfléchissant.

Ces deux premiers théorèmes sont des conséquences immédiates des lois générales de la réflexion.

3me Théorème. — Un point lumineux situé entre deux miroirs dont les surfaces réfléchissantes sont inclinées l'une sur l'autre, donne naissance à un nombre limité d'images virtuelles. Ce nombre dépend à la fois de l'angle des miroirs et de la position du point.

On demande :

1° La démonstration de ce théorème.

2° La discussion du cas où les deux dernières images devront être superposées.

3° L'application de cette théorie au sextant d'Hadley.



Paris, le 23 mars 1874.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre dernier numéro, je lis (p. 480, question VIII) : « Existe-t-il, etc.... »

Et le même numéro commence par un excellent article intitulé : *La*

sainte Bible étudiée dans les classes, par M. l'abbé F. Verniolles, supérieur du petit-séminaire de Servières.

Or, Monsieur le Rédacteur, M. Verniolles, auteur d'un *Cours de Littérature et de Rhétorique*, connu et apprécié par un grand nombre de maisons chrétiennes, puisque ses livres classiques comptent jusqu'à huit éditions, est aussi l'auteur d'une *Histoire de la Littérature*, et il me pardonnera l'indiscrétion que je commets en ce moment, en vous disant que, à ma connaissance, le manuscrit de l'*Histoire de la Littérature grecque* est tout prêt, et que M. Verniolles n'attend que des temps meilleurs pour le publier.

L'influence de votre *Revue* et de vos nombreux amis ne pourrait-elle as déterminer M. Verniolles à nous livrer plus tôt un livre qui manque si complètement?

Votre correspondant a raison tout-à-fait : les meilleures histoires de la littérature grecque et latine, celles de MM. Pierron et Drioux, ne suffisent pas à notre enseignement.

M. Pierron est beaucoup trop long, trop savant, trop diffus pour des élèves; puis il ne dit pas un mot de la littérature chrétienne, des Pères de l'Église. En outre, les jugements et les appréciations ne sont pas portés au point de vue catholique; ce sont deux lacunes énormes.

M. l'abbé Drioux est beaucoup plus acceptable, mais son histoire présente les défauts de ses autres livres classiques : c'est souvent chargé, confus, difficile à retenir pour des élèves. Les personnages et les ouvrages les plus saillants ne sont pas assez caractérisés par des appréciations spéciales et saisissantes, qui intéressent, frappent l'esprit et se gravent dans la mémoire.

Ce que nous avons de votre collaborateur, M. Verniolles, me fait augurer mieux de son travail, et j'ai cru bien faire, puisque la question a été posée dans la *Revue*, de vous répondre que l'ouvrage demandé existe, mais sous le boisseau, et que vous le tenez beaucoup plus près de vous que vous ne songez.

Agréez, etc. E. F.

Licencié ès-lettres.

Note de la Rédaction. — M. l'abbé Verniolles nous pardonnera d'avoir publié cette lettre, et nous le mettons bien volontiers en demeure de nous parler de son nouvel ouvrage. La publication, faite au point de vue chrétien, d'un *Abrégé de l'Histoire de la Littérature grecque* serait certainement un nouveau et réel service rendu à l'enseignement chrétien.

Le Gérant,
E. TROTMAN.

Bourges, typ. E. Pigelet, rue Joyeuse, 15.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VI

DE LA NOUVELLE SÉRIE.



Nº 31 — Novembre 1873

Nº 32. — Décembre 1873.

N° 33. — Janvier 1874.

N° 34. — Février 1874.

N° 35. — Mars 1874.

N° 36. — Avril 1874.

TABLE ANALYTIQUE.

Législation.

Éducation.

Revue des faits et des livres.

Chronique.

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

LICENCE ÈS-LETTRES.

PHILOSOPHIE.

MATHÉMATIQUES.

RHÉTORIQUE.

SECONDE.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

FIN DE LA TABLE DU TOME VI.

